



SOMMAIRE

	Pages
<i>Message de S. M. Haïlé Sélassié, empereur d'Éthiopie, à l'Assemblée générale</i>	43
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Lafer (Brésil)</i>	43
<i>Discours de M. Eisenhower (Président des États-Unis d'Amérique)</i>	45
<i>Discours de M. Tito (Président de la République populaire fédérative de Yougoslavie)</i>	51
<i>Discours de M. Kosaka (Japon)</i>	59

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

Message de S. M. Haïlé Sélassié, empereur d'Éthiopie, à l'Assemblée générale

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Avant d'aborder la première question que nous devons examiner ce matin, j'ai l'honneur de vous donner lecture du message que S. M. l'empereur d'Éthiopie Haïlé Sélassié a bien voulu adresser à l'Assemblée générale:

"Cette année, au moment où les grandes puissances étaient sur le point de se réunir à Paris pour discuter les importants problèmes qui influencent la paix mondiale, les petites puissances, bien que ne devant pas participer à la Conférence, espéraient que des mesures seraient prises pour éliminer certains obstacles qui, depuis longtemps, compromettaient la paix mondiale. La Conférence au sommet envisagée alors n'a pas permis aux espoirs du monde de se réaliser. Aujourd'hui, au moment où les Nations Unies se réunissent pour leur quinzième session annuelle, de nombreux chefs d'État prennent part aux délibérations comme chefs de leurs délégations respectives. Aussi espérons-nous que l'Assemblée prendra à cette session des décisions propres à résoudre les différends qui ont, jusqu'ici, divisé les nations. La présence de tant de chefs d'État montre le grand rôle que l'Organisation joue dans le maintien de la paix mondiale.

"Nous avons déclaré à maintes reprises que les réunions entre dirigeants étaient importantes pour les bonnes relations entre les Nations. Nous espérons donc que les chefs d'État qui se trouvent maintenant à New York profiteront de cette occasion pour échanger leurs vues sur les problèmes qui les intéressent les uns et les autres et qui intéressent le monde.

"Aujourd'hui, au moment où l'Organisation va commencer les travaux de sa quinzième session, le problème le plus urgent pour nous, Africains, est la situation au Congo. Nous espérons vivement que l'Assemblée accordera la priorité à cette im-

portante question et que la décision qu'elle prendra permettra de sauvegarder l'indépendance, l'intégrité et la sécurité du Congo, tout en mettant fin aux troubles civils.

"L'Éthiopie, Membre fidèle de la Société des Nations et Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, a toujours été loyale aux principes fondamentaux inscrits dans la Charte. Elle continuera de les défendre à l'avenir, et de s'en inspirer dans ses relations avec les autres États.

"À l'occasion de l'ouverture de la quinzième session de l'Assemblée générale, nous adressons nos salutations à toutes les délégations assemblées et nous leur souhaitons de réussir dans leurs efforts pour la cause de la paix dans le monde.

"Haïlé Sélassié Ier, empereur"

2. L'Assemblée générale souhaitera, j'en suis certain, que le Secrétaire général, lorsqu'il répondra à S. M. l'Empereur, lui exprime les sincères remerciements de l'Assemblée et lui donne l'assurance que son bienveillant message a été pour nous une source d'inspiration et d'encouragement. Tel est le vœu de l'Assemblée générale et il en sera fait ainsi.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

3. M. LAFER (Brésil) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, c'est pour moi à la fois une joie et un honneur que de vous féliciter, au nom du Brésil, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour sa quinzième session. Celle-ci sera certainement l'une des plus importantes que notre organisation ait jamais tenues; aussi devons-nous confier la barre à un homme sur qui nous pouvons compter et dont la compétence et l'impartialité sont reconnues par tous. Ces conditions, Votre Excellence les remplit et je tiens à lui rendre ici un nouvel hommage.

4. Les États américains ont tenu tout dernièrement au Costa Rica l'une de leurs plus importantes conférences des ministres des affaires étrangères. Cette conférence a eu pour principal effet de réaffirmer la solidarité de tous les pays du continent américain quant aux principes et aux idéaux sur lesquels reposent les aspirations de nos peuples.

5. Dix-neuf nations de ce continent ont solennellement affirmé une fois de plus que le régime que les peuples américains ont accepté comme compatible avec leurs traditions et leurs aspirations communes se caractérise par la liberté d'expression, la liberté des élections, la séparation des pouvoirs, la limitation de durée des mandats électifs et le respect des

libertés civiques et des droits de l'homme. Ces 19 Etats ont déclaré en même temps qu'ils attachaient tout autant d'importance au développement économique de leurs peuples qu'à leurs aspirations politiques. Telle est la pensée qui a guidé le Président du Brésil, M. Juscelino Kubitschek, quand il a proposé le plan connu sous le nom d'"Opération panaméricaine", dont le but principal est de jeter les bases d'une étroite solidarité économique entre les nations du continent américain, de sorte qu'il soit possible d'accélérer au maximum le progrès économique et social de l'Amérique latine tout en se conformant aux idéaux de paix, de liberté et de démocratie qui caractérisent notre philosophie politique.

6. Après la clôture de la Conférence du Costa Rica, les 19 nations américaines, réunies à Bogota, ont accepté collectivement un plan de développement social présenté par le président Eisenhower, ainsi que certaines mesures destinées à favoriser leur développement économique compte tenu des objectifs de l'Opération panaméricaine. Ainsi, les pays d'Amérique latine ont réaffirmé leur désir de résoudre les graves problèmes que pose leur croissance économique sans sacrifier leurs idéaux de liberté et de respect de la dignité humaine. Il n'y a eu que deux abstentions et nous espérons qu'il n'y en aura plus aucune d'ici peu.

7. Quelle est donc la signification véritable de cette communauté d'opinion des Etats américains au sein de l'Organisation des Nations Unies? Elle signifie que l'Amérique a défini et adopté une doctrine politique et sociale à laquelle elle entend rester fidèle. Mais cette doctrine n'exclut pas le respect des idées d'autrui, d'autant plus que l'intransigeance ne peut plus avoir cours aujourd'hui.

8. En effet, la coexistence pacifique des peuples est un impératif de notre temps. Avec l'apparition d'armes nucléaires, il n'est plus possible de considérer la guerre comme un instrument politique. Et puisqu'il est désormais impossible de recourir à la guerre, le monde se voit dans la nécessité de régler par la négociation les différends qui séparent les nations. Pour résoudre les problèmes de notre époque, il n'est d'autre voie que celle de la négociation, d'une négociation constante, tenace, persévérante. L'Organisation des Nations Unies n'est pas un super-Etat, elle est plutôt là pour proclamer que le monde doit désormais vivre en pratiquant la négociation avec continuité, constance et patience. Elle constitue un mécanisme qui offre le maximum d'occasions de recherches et de compromis. Certes, cette méthode de négociation comporte toujours le risque d'une impasse, mais il n'en est pas moins vrai qu'elle est le seul moyen d'aboutir à des solutions qui permettent à l'humanité de survivre.

9. Quoi qu'il en soit, pour parvenir à la coexistence pacifique que nous recherchons tous, il importe d'établir une prémisse, un point de départ. Cette prémisse, c'est que chacun de nous accepte la réalité, juste ou injuste, de nations ayant des régimes, des idéologies et une organisation, non comme il souhaiterait qu'ils soient, mais tels qu'ils sont aujourd'hui. En acceptant cet état de choses, nous devons en même temps nous engager à nous abstenir de tout empiètement, direct ou indirect, d'une idéologie sur une autre. Comment peut-on aspirer au désarmement, à l'arrêt de la guerre froide et de l'agitation, quand on a lieu de craindre que certains

pays désirent en détruire ou en dominer d'autres? Aussi longtemps que le statu quo, de la géographie politique actuelle des groupements politico-idéologiques ne sera pas accepté, nous oscillerons entre la guerre froide et la menace d'une catastrophe. A cet égard, les petites puissances, opposées à la guerre, peuvent jouer un rôle utile en se faisant les interprètes impartiaux du désir mondial de paix auprès des protagonistes de la scène politique actuelle. Toute tentative visant à modifier l'ordre existant ne peut que retarder une entente qui est indispensable si le monde recherche le désarmement, la coexistence pacifique et l'arrêt de la guerre froide. Toutes les impasses auxquelles ont abouti les efforts de désarmement sont nées d'un manque de confiance mutuelle. Pourquoi ne pas négocier dès maintenant sur ce point de départ?

10. Le problème présente également un autre aspect que le Président du Brésil n'a cessé de souligner: à savoir que seul le développement économique pourra consolider la paix entre les nations. Alors que le monde dépense au moins 100 milliards de dollars par an pour les armements, les pays industrialisés n'ont consacré, depuis 10 ans, qu'environ 40 milliards de dollars à l'assistance et aux investissements destinés aux régions sous-développées du monde. Supprimer les armements, les garnisons et les armées est inconcevable; cette vision virgilienne est chimérique. Mais on peut arrêter la course aux armements et affecter au développement économique les sommes ainsi économisées. Pourquoi ne pas adopter, dès lors, dans une conférence spéciale, un système par lequel les puissances mettraient en commun les ressources qu'elles auraient libérées en réduisant les armements et les verseraient à un fonds international de développement des Nations Unies? Il leur serait difficile, après avoir versé de fortes sommes à ce fonds, d'affecter des crédits équivalents aux armements, car il leur faudrait alors payer deux fois. Le Brésil appuie les efforts visant à obtenir le désarmement international par des moyens réalistes, selon des étapes qui devront faire l'objet d'une étude technique et d'un contrôle efficace. En accumulant des capitaux grâce à une réduction progressive des dépenses d'armement et en y ajoutant un pourcentage des ressources des pays les plus développés que ceux-ci pourraient prêter au fonds, on insufflerait une vie nouvelle aux activités que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement a abandonnées ou oubliées. Les Nations Unies s'attireront la reconnaissance universelle du jour où elles s'engageront dans la voie de vastes et généreux programmes de coopération qui favoriseront le bien-être social et le progrès économique des nations.

11. Au cours des 15 années d'existence de l'Organisation des Nations Unies, nous n'avons pas réussi à créer des instruments vraiment efficaces de coopération économique, ni à consolider la paix internationale. L'Organisation des Nations Unies n'en est pas moins aujourd'hui le grand espoir de l'humanité et, malgré de graves limitations, elle constitue le meilleur instrument de négociation diplomatique et le mécanisme le plus parfait que nous ayons pu jusqu'à présent concevoir pour le maintien de la paix. La vigueur, l'énergie et la célérité avec lesquelles le Conseil de sécurité a agi dans la crise du Congo sont la preuve des possibilités réelles de l'Organisation. Le Conseil se trouvant paralysé par

le veto, une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale a été immédiatement convoquée en vertu de la résolution [377 A (V)] sur "L'union pour le maintien de la paix". A cette session, qui s'est terminée il y a deux jours, l'Assemblée a adopté sans opposition la résolution [1474 (ES - IV)] qui permettra aux Nations Unies de poursuivre leurs activités au Congo sans interruption ni retard. Il sied ici que j'adresse un mot spécial d'éloge et d'encouragement au Secrétaire général des Nations Unies, M. Hammarskjöld qui, avec patience, courage, dévouement et impartialité, s'est fait l'interprète fidèle et énergique du désir de paix qui est à l'origine de l'angoisse avec laquelle les peuples du monde considèrent la situation dangereuse et délicate au Congo.

12. Le Brésil a participé à l'effort déployé par les Nations Unies pour maintenir l'ordre dans la République du Congo en envoyant des officiers de son armée de l'air. Unis aux peuples d'Afrique par la culture et par l'histoire, conscients des affinités géographiques et des liens du sang qui les rattachent aux nations du continent noir, les Brésiliens suivent avec le plus vif intérêt l'éveil de leurs frères africains. Nous adressons ici nos souhaits sincères et chaleureux de bienvenue aux Etats nouvellement admis à l'Organisation des Nations Unies.

13. A Suez également, en fournissant un contingent de plusieurs centaines de soldats brésiliens, nous payons le prix de la paix dans l'espoir que le Moyen-Orient parviendra à une solution pacifique de coexistence, dans un esprit de respect mutuel et d'autodétermination.

14. Si, comme je l'ai déjà souligné, la paix est subordonnée à la condition préalable d'une compréhension fondamentale, il nous faudra encore attendre pour réaliser le développement économique.

15. Il est encourageant que l'un des points de l'ordre du jour de la présente session soit intitulé "Développement économique des pays sous-développés". C'est un problème qui nous préoccupe depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies. La création du Fonds spécial à la treizième session de l'Assemblée générale [résolution 1240 (XIII)] et celle du Comité du développement industriel à la vingt-neuvième session du Conseil économique et social [résolution 751 (XXIX)] ont représenté des étapes importantes. Mais une question reste encore à notre ordre du jour, celle de la création d'un fonds d'équipement destiné à financer et à développer l'économie des pays sous-développés où plus d'un milliard d'êtres humains attendent la justice sociale à laquelle ils ont droit. Nous sommes sûrs que l'idée du fonds d'équipement obtiendra l'adhésion sans réserve de la présente Assemblée.

16. Le Gouvernement brésilien a demandé cette année avec un certain nombre d'autres pays l'inscription à l'ordre du jour de la question relative à la discrimination raciale. Le Brésil a toujours appuyé toutes les recommandations présentées aux Nations Unies contre la politique de ségrégation fondée sur les différences de race, de couleur ou de religion, politique qui répugne à la conscience du peuple brésilien et que la Charte condamne sans équivoque. Le Brésil a saisi le Conseil de l'Organisation des Etats américains d'un projet de résolution qui répudie toutes les formes de discrimination

et de ségrégation raciales sans exception et que les Etats américains ont adopté à l'unanimité. A cet égard, je voudrais rappeler que le Brésil a signé et ratifié la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies [résolution 260 (III)]. La persécution raciale est contraire à l'esprit et aux buts des Nations Unies; avec l'ensemble du monde civilisé, le Brésil la condamne énergiquement.

17. Cette session de l'Assemblée générale s'ouvre dans une atmosphère inquiète. L'opinion publique craint que les chefs de gouvernement ne trouvent pas les formules favorables à la paix. Les antagonismes sont puissants et profondément enracinés. Qu'il me soit permis, pour conclure, d'exprimer fermement, au nom du peuple brésilien — et aussi, j'en suis sûr, au nom de tous les peuples du monde — l'espoir que la sagesse des hommes d'Etat ici présents trouvera un moyen d'arriver non pas à une unité de pensée et d'action — ce qui serait impossible — mais à une entente où chacun, dans son domaine, respectera son prochain et rendra possible la coexistence dans une paix équitable.

18. M. EISENHOWER (Président des Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Le peuple des Etats-Unis se joint à moi pour souhaiter la bienvenue aux pays qui, à cette session de l'Assemblée générale, sont représentés ici pour la première fois. Avec l'admission des nouveaux Membres, dont la plupart sont des pays de l'immense continent africain, près de 100 pays s'associeront en un effort commun pour faire régner la paix permanente et la justice dans un monde douloureusement troublé.

19. La poussée qu'exercent l'autodétermination et les nouvelles aspirations des hommes est en train de créer en Afrique un monde nouveau de nations indépendantes, en même temps qu'elle suscite dans toutes les régions en voie de développement un monde nouveau de ferments et de promesses. Une humanité s'éveille dans ces régions, qui exige de nous, comme jamais encore, que nous nous attaquions de nouveau à la misère, à l'analphabétisme et à la maladie.

20. Parallèlement à ces changements saisissants, la technologie connaît elle aussi une révolution. Elle a donné naissance à de terribles instruments de destruction que, si l'on veut préserver la civilisation, il faut contrôler par un système de désarmement susceptible d'une application pratique. Elle nous a également ouvert le monde nouveau de l'espace extra-atmosphérique, monde céleste qui trouble tout autant par les problèmes qu'il soulève que par les possibilités qu'il semble offrir.

21. Sans aucun doute, le moment est venu de faire honnêtement le point et de prendre des décisions historiques. Nous pouvons nous efforcer de résoudre ces problèmes pour obtenir des avantages nationaux étroits ou bien nous pouvons commencer dès maintenant une action constructive qui subordonnera les intérêts égoïstes au bien-être général de la communauté internationale. C'est là vraiment le choix décisif.

22. Si je suis venu ici aujourd'hui, c'est parce que notre communauté humaine est plongée une fois de plus dans l'angoisse et l'agitation. D'urgents problèmes se posent à nous.

23. Je voudrais tout d'abord proclamer que c'est seulement par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et de ses processus profondément démocratiques que l'humanité peut réellement progresser tout entière vers la paix dans la justice. Aussi est-ce, à mon avis, choisir le plus sûr chemin du progrès pacifique que de soutenir l'Organisation des Nations Unies avec ses rouages dûment constitués et ses fonctionnaires dûment choisis. Chercher à entraver l'Organisation, à la paralyser ou à la rabaisser, c'est contribuer à l'agitation dans le monde et même provoquer de ces crises qui, de temps à autre, ébranlent l'humanité. Les Etats-Unis soutiennent loyalement et sans équivoque l'Organisation des Nations Unies et ceux qui servent la paix en vertu du mandat qu'elle leur a donné.

24. Le défi lancé à la communauté internationale, à la paix et au progrès dans l'ordre n'est nulle part plus évident qu'en Afrique, continent riche en ressources humaines et naturelles et dont l'avenir est plein de promesses. Des événements récents l'ont pratiquement transformée en un vaste continent de nations devenues indépendantes.

25. L'ingérence étrangère dans la vie de ces nouvelles nations, toutes désireuses de se moderniser, a lancé un grave défi à l'autorité des Nations Unies. Cette autorité n'a cessé de grandir au cours des 15 ans qui se sont écoulés depuis que les Nations Unies se sont engagées, selon les termes de la Charte, à "réaliser par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix". Pendant cette période, les Nations Unies ont appuyé avec succès les efforts déployés par l'Iran pour obtenir le retrait de troupes étrangères; elles ont joué un rôle important dans le maintien de l'indépendance de la Grèce; elles ont rallié la résistance mondiale contre l'agression dont était victime la République de Corée; elles ont aidé à régler la crise de Suez; elles ont repoussé la menace à l'intégrité du Liban et, tout récemment, elles ont assumé une tâche plus importante encore.

26. En réponse à l'appel de la République du Congo, les Nations Unies, sous la direction de leur éminent Secrétaire général, ont déployé un vaste effort pour aider cette nouvelle République. Désireux de prolonger les difficultés du Congo pour servir leurs propres intérêts, quelques pays ont violemment attaqué cet effort. Les critiques qu'ils ont adressées au Secrétaire général, qui s'est honorablement et efficacement acquitté du mandat que les Nations Unies lui avaient confié, ne sont rien de moins qu'une attaque directe contre l'Organisation des Nations Unies elle-même. J'estime, pour ma part, que le Secrétaire général a mérité l'appui et la gratitude de toutes les nations éprises de paix.

27. Les Congolais ont le droit d'édifier leur pays dans la paix et dans la liberté. Si certains pays s'immisçaient dans leurs affaires intérieures, ils leur dénierai ce droit et créeraient un foyer de conflit au cœur de l'Afrique. Le problème qui se pose ainsi au Congo pourrait fort bien se poser ailleurs en Afrique. Selon la façon dont il sera résolu, on jugera si les Nations Unies sont capables de protéger contre des pressions extérieures, non

seulement les nouvelles nations africaines, mais aussi d'autres nations dans le monde.

28. Ce sont les petits pays qui ont le plus d'intérêt à ce que l'Organisation des Nations Unies fonctionne efficacement.

29. Si le système des Nations Unies se trouve mis en échec en Afrique, le monde sera ramené au jeu traditionnel de la politique de force dans lequel les petits pays sont utilisés comme des pions par de grandes puissances agressives. Tout Etat qui, se laissant séduire par des promesses alléchantes, fait le jeu d'une puissance impérialiste, sape l'Organisation des Nations Unies et compromet à la fois son indépendance et celle de tous les autres.

30. Il faut absolument que la communauté internationale protège les nouvelles nations d'Afrique des pressions extérieures qui menacent leur indépendance et leurs droits souverains. A cette fin, je propose un programme qui contient cinq éléments essentiels.

31. Premièrement, tous les pays représentés à cette session devraient s'engager à respecter le droit qu'ont les peuples d'Afrique de choisir leur mode de vie et de déterminer eux-mêmes la voie qu'ils désirent suivre. Ils s'engageraient notamment: à s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures de ces nouvelles nations — par la subversion, la force, la propagande ou par tout autre moyen; à s'abstenir de provoquer des différends entre les Etats de cette région ou de les inciter à une course aux armements aussi dangereuse qu'inutilement coûteuse; à s'abstenir de toute action tendant à intensifier ou à exploiter les troubles actuels au Congo — soit en envoyant des armes ou des troupes, soit en incitant les dirigeants et les peuples à user de violence les uns contre les autres.

32. Mon pays et beaucoup d'autres s'abstiennent de telles actions. J'espère que l'Assemblée générale invitera tous ses membres à faire de même et que chacun des orateurs qui me suivront à cette tribune prendra l'engagement solennel, au nom de son pays, d'observer cet impératif.

33. Deuxièmement, les Nations Unies devraient se tenir prêtes à aider les pays africains à maintenir leur sécurité tout en évitant une course aux armements dangereuse et vaine.

34. Des experts des Nations Unies ont été invités à instruire les forces de sécurité du Congo. Si le Secrétaire général jugeait utile d'intensifier cette activité pour répondre à des requêtes du même genre que pourraient lui adresser d'autres Etats, mon pays serait heureux de se joindre à d'autres Etats Membres pour fournir une aide importante dans ce domaine.

35. Mieux encore, j'espère que les Etats africains utiliseront les organes existant dans la région, ou en établiront de nouveaux, pour prévenir une course aux armements. Ce faisant, ils contribueraient à épargner à leur continent les ravages que les excès du chauvinisme ont causés ailleurs dans le passé. Si, grâce à un effort concerté, ils peuvent éviter la course aux armements, ils donneront au monde entier une réconfortante leçon de politique internationale.

36. La promptitude avec laquelle les Nations Unies ont réussi à envoyer d'importantes forces militaires au Congo devrait donner à ces Etats l'assurance

qu'ils peuvent compter sur les Nations Unies pour réagir efficacement contre toute menace à leur sécurité. Cela devrait les inciter à ne pas créer des armées plus nombreuses que ne l'exige le maintien de la sécurité intérieure. Ils pourraient, dès lors, consacrer leurs ressources à des fins plus constructives.

37. Troisièmement, nous devrions tous appuyer l'action que les Nations Unies ont entreprise, sous la direction si habile du Secrétaire général, pour répondre aux besoins urgents de la République du Congo. J'espère que les Etats représentés ici s'engageront à affecter des sommes importantes à ce programme international et qu'ils conviendront que c'est là le meilleur moyen de faire face aux besoins urgents du Congo. Les Etats-Unis sont en faveur de la création d'un fonds des Nations Unies pour le Congo. Nous sommes prêts à nous joindre à d'autres pays pour contribuer, par un apport substantiel, à la mise en œuvre du programme d'urgence que propose le Secrétaire général et dont le coût a été évalué à 100 millions de dollars.

38. Quatrièmement, les Nations Unies devraient aider les nouveaux Etats africains à élaborer leurs programmes de modernisation à long terme.

39. Pour ce faire, il faudrait augmenter les moyens du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies pour que le total de leurs budgets annuels atteigne 100 millions de dollars, objectif visé pour 1961. Il faudrait en outre élargir les attributions du Fonds spécial pour lui permettre d'aider les pays à établir leurs plans de développement économique.

40. Le programme des Nations Unies concernant l'envoi aux nouveaux Etats de personnel d'exécution, de direction et d'administration devrait être amplifié et prendre un caractère permanent. Les Etats-Unis sont prêts à se joindre à d'autres pays pour verser des contributions plus élevées en faveur de ce programme, du Fonds spécial et du programme d'assistance technique des Nations Unies.

41. Il faudrait inciter la Banque internationale et le Fonds monétaire international à assister davantage les pays africains en voie de développement en envoyant auprès de leurs gouvernements des missions et des conseillers à demeure. Il conviendrait aussi que ces deux institutions fournissent en temps opportun une aide financière appropriée aux nouveaux pays qui remplissent les conditions voulues pour en bénéficier.

42. Evidemment, de nombreuses formes d'aide seront nécessaires: aide publique et privée, bilatérale et multilatérale. Pour être aussi efficace que possible, cette aide devrait être fournie en fonction des problèmes fondamentaux et de l'évolution des besoins dans les pays d'Afrique.

43. Cinquièmement et en dernier lieu, je propose que les Nations Unies entreprennent un vaste effort pour aider les pays africains à développer l'enseignement selon les modalités de leur choix. Il ne suffit pas qu'il y ait des haut-parleurs sur les places publiques pour exhorter les gens à la liberté. Il est indispensable aussi que les populations aient l'équipement intellectuel nécessaire pour préserver et développer leur liberté.

44. Les Etats-Unis sont prêts à contribuer à un programme élargi d'assistance à l'enseignement en Afrique, programme qui serait organisé par l'ONU et les institutions spécialisées et que le Secrétaire général mettrait en œuvre comme il le jugerait bon, conformément aux conceptions des nations africaines.

45. L'un des premiers objectifs de cette assistance pourrait être de créer, après consultation avec les gouvernements intéressés et avec leur approbation, des instituts d'éducation sanitaire, de formation professionnelle, d'administration publique et de statistique, et peut-être d'autres établissements encore, de les doter en personnel et de les financer jusqu'à ce que les gouvernements ou les institutions privées puissent en assurer le fonctionnement. Ces établissements, dont l'emplacement serait judicieusement choisi, seraient tous expressément destinés à former les jeunes hommes et les jeunes femmes qui, dans cette vaste région, sont maintenant appelés à assumer les responsabilités, incroyablement complexes et importantes, inhérentes à une accession soudaine à l'indépendance.

46. Si les Etats africains manifestaient le désir d'envoyer leurs ressortissants à l'étranger en grand nombre pour y recevoir une formation dans le cadre de ce programme, mon pays serait heureux de créer une commission spéciale chargée de coopérer avec les Nations Unies en vue d'accueillir le plus grand nombre possible d'étudiants africains dans nos établissements d'enseignement.

47. Le programme que je propose pour l'Afrique comporte donc les cinq éléments suivants: non-ingérence dans les affaires intérieures des pays d'Afrique; aide à ces pays pour assurer leur sécurité en évitant une course aux armements dangereuse et vaine; aide d'urgence au Congo; assistance internationale aux pays d'Afrique pour l'élaboration de programmes de développement à long terme; aide des Nations Unies dans le domaine de l'enseignement. Un tel programme pourrait faire beaucoup pour assurer aux pays d'Afrique la liberté, la paix intérieure et les progrès qu'ils méritent.

48. Des changements comme ceux qui ont lieu en Afrique se produisent aussi ailleurs. L'Afrique n'est qu'une partie du monde nouveau de changements et de progrès qui prend forme dans toutes les régions en voie de développement. Il nous faut aller de l'avant et intensifier nos programmes d'aide à d'autres régions, en particulier en Amérique latine, en Asie et au Moyen-Orient, en vue de favoriser leur développement économique et social dans la liberté.

49. En outre, nous ne devons jamais oublier que des centaines de millions d'hommes, surtout dans les régions insuffisamment développées du monde, souffrent de la faim et de la malnutrition alors qu'un certain nombre de pays — dont le mien — produisent des denrées alimentaires en excédent. Il ne faut pas tolérer que ce paradoxe se perpétue. Les Etats-Unis réalisent d'ores et déjà d'importants programmes destinés à mettre leurs excédents à la disposition des pays qui en ont le plus besoin. Mon pays est, là aussi, prêt à se joindre à d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies pour mettre au point, avec les conseils et l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, un système qui permettrait de fournir des produits alimentaires à d'autres Etats

Membres par l'intermédiaire de notre organisation. J'espère que l'Assemblée étudiera sérieusement, à la présente session, la possibilité d'élaborer un programme précis d'aide alimentaire pour la paix.

50. Dans les régions en voie de développement, nous devons nous efforcer d'encourager une évolution pacifique et de favoriser le progrès économique et social. A cette fin — c'est-à-dire pour encourager une évolution pacifique — la communauté internationale doit être en mesure de manifester sa présence dans les cas d'urgence par l'envoi d'observateurs ou de forces des Nations Unies. Je souhaite que les Etats Membres prennent des mesures concrètes pour donner suite aux suggestions que le Secrétaire général a formulées dans l'introduction à son rapport annuel [A/4390/Add.1] et qui tendent à constituer au sein du Secrétariat un personnel qualifié qui l'aiderait à faire face aux futures demandes de forces des Nations Unies.

51. Afin de régulariser le potentiel militaire auquel les Nations Unies pourraient faire appel pour une force d'urgence, j'ai proposé en 1958 [733ème séance] la mise en état d'alerte permanente d'unités susceptibles d'être utilisées par les Nations Unies. Un certain progrès a été accompli depuis lors. Beaucoup reste encore à faire.

52. Le Secrétaire général a suggéré tout récemment que les Etats Membres pourraient demeurer prêts à répondre aux appels éventuels de l'Organisation dans le cas où celle-ci aurait besoin de troupes. Tous les pays représentés ici devraient tenir compte de cette suggestion en désignant des contingents nationaux qui pourraient faire partie des forces des Nations Unies en cas de besoin. Cette décision, il convient de la prendre maintenant, à la présente session de l'Assemblée générale.

53. Je donne aux pays qui reçoivent actuellement une assistance des Etats-Unis l'assurance que nous sommes en faveur de l'utilisation de cette assistance pour l'entretien de contingents qui se tiendraient prêts à agir comme l'a suggéré le Secrétaire général. Pour seconder les efforts du Secrétaire général, les Etats-Unis sont prêts à affecter aussi en permanence un nombre important d'avions et de bateaux au transport des contingents que les Nations Unies pourraient demander à l'avenir dans un cas d'urgence quelconque.

54. Il sera certainement possible, à la longue, d'augmenter les possibilités d'action des Nations Unies en vue des besoins futurs. Ces perspectives de progrès ne resteront cependant que des perspectives et ne se traduiront par rien de concret si nous ne décidons pas dès maintenant de mettre à profit les possibilités immédiates d'action pratique que suggère le Secrétaire général.

55. Un autre problème se pose à nous: celui de l'espace extra-atmosphérique. La découverte de ce monde nouveau pose un problème vital: l'espace extra-atmosphérique sera-t-il réservé aux utilisations pacifiques et exploité pour le bénéfice de l'humanité tout entière, ou deviendra-t-il le nouveau centre de la course aux armements et, partant, le théâtre d'une compétition dangereuse et stérile? Il est urgent de faire un choix et ce choix, c'est nous qui devons le faire.

56. Récemment, les nations du monde entier ont convenu de déclarer que le continent antarctique

constituerait un territoire interdit aux préparatifs militaires. Nous pourrions appliquer ce principe à une sphère encore plus importante. Les nations n'ont pas encore de droits acquis sur l'espace et les corps célestes. Les obstacles à un accord sont donc moins grands maintenant qu'ils le seront jamais. Cette occasion risque d'être passagère. Peut-être dans quelques années seulement sera-t-il déjà trop tard.

57. Rappelons-nous que nous avons eu en 1946 une possibilité de mettre l'énergie atomique au service exclusif d'objectifs pacifiques. Cette possibilité a été perdue quand l'Union soviétique a rejeté le plan d'ensemble présenté par les Etats-Unis et tendant à placer l'énergie atomique sous contrôle international.

58. Ne laissons pas échapper aujourd'hui la possibilité que nous avons encore d'exercer un contrôle sur l'espace extra-atmosphérique. Je propose que nous nous mettions d'accord sur les points suivants: premièrement, aucun Etat ne pourra s'approprier de corps célestes en en revendiquant la souveraineté; deuxièmement, les Etats du monde entier s'abstiendront de toute activité militaire sur ces corps célestes; troisièmement, aucun Etat ne placera sur une orbite ou dans l'espace extra-atmosphérique des armes de destruction massive, un contrôle approprié étant établi à cet effet; quatrièmement, tous les lancements d'engins cosmiques seront soumis au contrôle préalable des Nations Unies.

59. Nous proposons instamment un programme de coopération internationale pour l'utilisation de l'espace cosmique à des fins constructives et pacifiques sous l'égide des Nations Unies. Prévisions météorologiques plus exactes, amélioration des communications à l'échelle mondiale et exploration plus efficace non seulement de l'espace cosmique, mais aussi de notre planète — tels seraient, pour n'en citer que quelques-uns, les avantages d'une telle coopération. Si nous pouvions arriver à un accord sur tous ces points, nous permettrions aux générations futures, à mesure qu'elles explorent l'univers, de progresser de façon pacifique vers de nouvelles conquêtes scientifiques au lieu de rendre la course aux armements plus terrible encore.

60. Mais le contrôle des armements est nécessaire aussi sur cette terre si nous voulons que la civilisation survive. Ce contrôle doit s'appliquer tant aux armes de type classique qu'aux armes de type non classique. L'an dernier, mon pays a fait des propositions précises à cette fin. Il a présenté, le 27 juin 1960, à la Commission du désarmement, de nouvelles propositions [DC/154] dans l'espoir qu'elles pourraient servir de base aux négociations pour le désarmement général. Les Etats-Unis maintiennent ces propositions.

61. A Genève, les pays communistes ont soudainement interrompu les négociations en quittant la conférence, lorsqu'ils ont appris que nous étions sur le point de présenter ces propositions. Cette attitude inexplicable n'a nullement diminué l'urgence d'un contrôle des armements. Mon pays estime que les négociations peuvent et doivent reprendre bientôt.

62. Notre désir est de conclure un accord sur toutes les mesures qui peuvent conduire à un désarmement général et complet. Toutefois, en examinant la situation honnêtement, on est forcé de reconnaître

que c'est là une tâche immense et qui prendra du temps. Nous ne devrions cependant pas avoir à attendre, pour progresser dans la voie du désarmement, de nous être mis d'accord sur toutes les mesures détaillées. Nos propositions du 27 juin prévoient à cette fin des étapes précises et riches de promesses.

63. Si les négociations peuvent être reprises, il sera peut-être possible de s'occuper particulièrement de deux dangers pressants: celui du déclenchement d'une guerre à la suite d'une erreur, celui de l'accumulation des stocks d'armes nucléaires.

64. La mise au point des engins balistiques, qui impose des temps de réaction toujours plus brefs, rend de plus en plus nécessaires des mesures propres à réduire le danger du déclenchement d'une guerre à la suite d'une erreur. Il faut que les Etats puissent se donner rapidement l'un à l'autre l'assurance qu'ils ne se préparent pas à l'agression, particulièrement en temps de crise internationale, alors que chacun des camps prend des mesures pour perfectionner sa défense et que ses actes risquent d'être mal interprétés par l'autre. Si l'on ne disposait pas d'un mécanisme permettant d'établir que ni l'un ni l'autre ne se prépare à attaquer, une telle erreur d'interprétation pourrait entraîner le déclenchement d'une guerre que nul n'aurait cherchée ni voulue. Aujourd'hui, le danger de déclenchement d'une guerre à la suite d'une erreur pourrait être réduit, en temps de crise, par l'intervention, à la demande de toute nation désireuse de prouver ses intentions pacifiques, d'un organe de surveillance des Nations Unies spécialement conçu à cette fin. On peut laisser aux experts la question des méthodes à employer.

65. Ainsi, le problème capital ne dépend pas des possibilités techniques, mais de la question de savoir si les divers pays sont disposés à se soumettre à une inspection. Les Etats-Unis ont pris l'initiative en ce domaine.

66. Je déclare aujourd'hui solennellement, au nom des Etats-Unis d'Amérique, que nous sommes prêts à nous soumettre à toute inspection internationale, à la seule condition qu'elle soit efficace et véritablement réciproque. Nous donnerons volontiers ce gage de notre volonté de respecter le préambule de la Charte des Nations Unies selon lequel les peuples des Nations Unies sont "résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ...".

67. Les Etats-Unis veulent que l'Union soviétique et toutes les nations du monde soient suffisamment informées de ce que sont les préparatifs de défense des Etats-Unis pour avoir la certitude que les forces des Etats-Unis n'existent que pour décourager l'agression et assurer la défense, et non pas pour déclencher une attaque par surprise. J'espère que l'Union soviétique voudra, de même, assurer les Etats-Unis et les autres nations du caractère non agressif de ses préparatifs de sécurité.

68. Il est un élément plus fondamental. En une ère de développement technique rapide, s'entourer de secrets n'est pas seulement anachronique - c'est proprement dangereux. Tenter de maintenir une société dans laquelle une mesure militaire peut être prise dans un secret absolu, tout en professant le désir de réduire le risque de guerre par le contrôle des armements, est une contradiction.

69. Un deuxième danger qu'il faut chercher à éliminer par des négociations engagées sans retard est celui qui résulte de l'accroissement des stocks d'armes nucléaires et de leur éventuelle dissémination. Pour renverser ce mouvement, je propose que les nations qui fabriquent des armes nucléaires convoquent immédiatement une réunion d'experts chargés d'élaborer un système assorti de moyens de vérification et destiné à assurer la cessation de toute production de matières fissiles à des fins militaires. Cette cessation de la production prendrait effet dès que le système d'inspection convenu aurait été mis en place et fonctionnerait efficacement, tandis que l'on chercherait aussi à progresser dans les autres domaines du désarmement.

70. Les Etats-Unis sont prêts, en cas de cessation de la production, à se joindre à l'URSS pour transférer des quantités importantes de matières fissiles à des stocks internationaux. La Commission du désarmement des Nations Unies a déjà entendu la proposition de M. Lodge [66ème séance] tendant à réserver à des fins pacifiques non pas des kilogrammes, ainsi que les Etats-Unis le proposaient en 1954, mais des tonnes de matières fissiles. D'autres transferts auraient lieu à mesure des progrès accomplis dans d'autres domaines du désarmement.

71. Si l'URSS accepte la cessation de la production de matières fissiles à des fins militaires, on pourra fermer sur-le-champ certaines installations de production. Les Etats-Unis seraient disposés à procéder au même rythme que l'URSS à la fermeture des grandes usines de production de matières fissiles, l'une après l'autre, sous inspection et vérification internationales.

72. Le groupe d'experts envisagé pourrait également rechercher des méthodes permettant de vérifier l'élimination complète des armes nucléaires, qui fait partie de la troisième étape prévue dans notre programme de désarmement proposé le 27 juin. Il n'existe encore aucun moyen connu d'atteindre cet objectif avec certitude; nous avons espoir que les experts pourraient élaborer un tel système.

73. Des représentants des Etats-Unis sont prêts à rencontrer immédiatement des représentants d'autres pays pour procéder à un échange de vues préliminaire sur ces propositions. Certains de ceux qui ont suivi de près les nombreuses négociations infructueuses qui ont eu lieu sur le désarmement depuis la guerre ont tendance à adopter une attitude désabusée, à juger par avance qu'il s'agit là d'une tâche impossible. Telle n'est pas l'attitude des Etats-Unis.

74. Dans le monde entier, les hommes veulent désarmer. Ils veulent que leur richesse et leur travail soient consacrés non pas à la guerre, mais à l'alimentation, à l'habillement, au logement, aux produits médicaux, aux écoles. Mainte et mainte fois, le peuple américain a manifesté son ardent désir de s'unir aux hommes de bonne volonté du monde entier pour édifier un monde meilleur. Nous sommes toujours prêts à examiner toute proposition réalisable en ce sens et, ainsi que je l'ai dit tant de fois, les Etats-Unis sont toujours prêts à négocier avec tout pays qui, sincèrement et honnêtement, se montre disposé à discuter l'un quelconque de ces problèmes. Nous demandons seulement qu'un tel programme ne donne d'avantage militaire à aucune nation et qu'il permette d'inspecter le désarmement d'autres nations.

75. Un programme de désarmement non assorti d'une inspection et de garanties, loin de diminuer le risque de guerre, ne ferait que l'augmenter. Par de belles paroles, on ne pourra pas plus réaliser le contrôle international de l'énergie atomique et le désarmement général et complet qu'on ne pourra effectuer le développement économique des nouveaux pays indépendants. Ces deux tâches immenses proposées à l'humanité exigeront un effort sérieux, ardu, coûteux, soutenu et situé en dehors de toute propagande.

76. J'ai soigneusement évité jusqu'à présent, dans cette allocution, de parler de plusieurs problèmes immédiats qui inquiètent les Etats-Unis et d'autres nations. Cela ne signifie d'aucune manière qu'ils ne préoccupent pas grandement tant les Etats-Unis que la communauté internationale tout entière.

77. Par exemple, les indices de plus en plus nombreux de menaces à la liberté des habitants de Berlin-Ouest continuent à nous inquiéter profondément.

78. Un autre cas, encore qu'il intéresse plus spécialement les Etats-Unis, est celui de l'avion américain abattu le 1er juillet dernier au-dessus des eaux internationales et dont quatre membres de l'équipage semblent avoir été tués tandis que deux autres ont été emprisonnés sous de fausses accusations d'espionnage; ce cas constitue une scandaleuse atteinte au droit de passage inoffensif en haute mer qu'ont toutes les nations, que ce soit sur mer ou dans les airs. Faisant usage de son droit de veto au Conseil de sécurité^{1/}, l'Union soviétique a empêché qu'une enquête complète n'ait lieu sur les faits en cause. Ces faits n'en exigent pas moins d'être portés devant un tribunal impartial, de la décision duquel ils relèvent.

79. Les problèmes particuliers que je viens de mentionner ne sont pas simplement des exemples isolés de désaccord entre quelques nations. Ils se trouvent au centre de la question de la paix elle-même et prouvent la continuité et l'interdépendance des préoccupations de nos divers pays. Il faut les examiner avec l'honnêteté et le sérieux qu'exige leur règlement.

80. Aujourd'hui, la condition essentielle de tout changement dans le domaine des affaires internationales est la nécessité de nouer les liens et d'édifier la structure d'une véritable communauté mondiale. L'humanité dispose, pour l'aider à créer une telle communauté, de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation a accompli ce qu'aucune nation isolée ou aucun groupe limité de nations n'aurait pu accomplir. Elle a offert à tous les peuples une tribune pour s'exprimer et une structure autour de laquelle ils peuvent unir leurs efforts en vue de créer pour notre monde un avenir meilleur.

81. Nous devons nous tenir en garde avec soin contre ceux qui voient dans les Nations Unies, selon leur humeur, un instrument dont ils peuvent tantôt user, tantôt abuser. Les Nations Unies n'ont pas été conçues comme un organe destiné à faire entendre du haut de l'Olympe la propagande de telle ou telle nation.

82. Il faut aux Nations Unies, pour que leur action soit couronnée de succès, l'impulsion première de la noble idée suivant laquelle une véritable communauté internationale ne peut édifier la paix dans la justice que si les hommes acceptent de travailler patiemment ensemble, dans un climat de vraie confiance.

83. En vous invitant à marcher vers la réalisation d'une communauté mondiale, je rappellerai la conception américaine de la destinée d'une société en progrès. Dans ce pays, qui fut autrefois un espace vide, nous avons créé une société et une civilisation en puisant à maintes sources. Cependant, en partant de ce mélange de populations et de croyances diverses, nous sommes parvenus à l'unité dans la liberté, unité qui protège les droits de chaque individu tout en augmentant la liberté et le bien-être de tous.

84. Cette conception de l'unité dans la liberté, qui nous vient de la diversité de nombreuses races et de nombreuses cultures, nous aimerions la voir devenir une réalité pour toute l'humanité. Nous voudrions la voir appliquée à l'intérieur de chaque nation aussi bien qu'entre les nations. Nous croyons que le droit qu'a tout être humain de participer par son vote au gouvernement de son pays est aussi précieux que le droit de chaque nation représentée ici à voter en cette Assemblée selon ses propres convictions. J'aimerais voir un plébiscite universel dans lequel tous les hommes du monde auraient la possibilité de répondre librement et dans le secret à la question suivante: "Voulez-vous jouir de ce droit?" A l'opposé de l'idée de deux mondes hostiles, dressés l'un contre l'autre dans un conflit perpétuel, nous envisageons une unique communauté mondiale, qui n'existe pas encore mais vers la réalisation de laquelle nous tendons sans trêve par nos plans, nos efforts et nos idées.

85. Nous voyons ainsi comme notre but, non pas un super-Etat au-dessus des nations, mais une communauté mondiale les englobant toutes, fondée sur le droit et la justice et donnant pleine valeur à ce que chaque peuple peut réaliser et aux objectifs que tous les peuples visent ensemble.

86. Alors que nous franchissons cette année 1960, redoublons d'efforts pour affermir cette communauté internationale, pour nouer de nouveaux liens entre ses Membres en nous lançant dans de nouvelles entreprises pour le bien de toute l'humanité. En nous chargeant de cette tâche, ne nous berçons pas de l'illusion que l'absence de guerre est à elle seule une base suffisante pour construire un monde pacifique. Je le répète, nous devons aussi édifier un monde de justice où règnera le droit et nous devons vaincre la misère, le manque d'instruction et la maladie.

87. Le peuple des Etats-Unis sera à vos côtés dans un effort croissant pour édifier la structure d'une paix véritable — une paix dans laquelle tous les peuples puissent s'élever constamment vers de plus hautes réalisations humaines. Les moyens existent. Il suffit de nous en servir avec une sagesse et une énergie dignes de notre cause.

88. Je recommande cette magnifique tâche à vos cœurs, à vos esprits, à votre bonne volonté. Allons de l'avant tous ensemble et que nul ne reste en arrière. Merci, et que Dieu vous bénisse.

^{1/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, quinzième année, 883ème séance.

89. M. TITO (Président de la République populaire fédérative de Yougoslavie) [traduit de l'anglais^{2/}]: Au nom de la délégation yougoslave et en mon nom propre, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection aux fonctions élevées de Président de cette importante session de l'Assemblée générale.

90. Qu'il me soit permis de dire le plaisir que j'éprouve à pouvoir assister à la quinzième session de l'Assemblée générale, ici, au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Les peuples et le gouvernement de la Yougoslavie ont toujours attaché une importance exceptionnelle à l'Organisation des Nations Unies, organisation internationale la plus large et la plus importante, dont les objectifs fondamentaux, en particulier le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, concrétisent les aspirations profondes et les besoins essentiels de la communauté internationale.

91. Je désire également, au nom de la délégation yougoslave et en mon nom propre, dire notre satisfaction de voir que la quinzième session de l'Assemblée générale groupe un grand nombre de représentants de nouveaux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et particulièrement des pays d'Afrique qui viennent d'accéder tout récemment à l'indépendance. Cet accroissement du nombre des Membres de notre organisation a une importance particulière en ce sens qu'il en rend d'une manière positive la structure plus complète; les aspirations fondamentales des nouveaux Etats Membres de notre organisation tendent sans aucun doute à affermir l'indépendance qu'ils ont obtenue, à s'assurer un développement interne plus rapide, à obtenir un statut d'égalité au sein de la communauté des nations, ainsi qu'à apporter une contribution propre au maintien de la paix et à la stabilisation de la situation mondiale. Ces aspirations sont pleinement conformes à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies.

92. Nous espérons que les Nations Unies parviendront dans un proche avenir à l'universalité réelle et complète grâce à l'accession à l'indépendance de tous les peuples actuellement soumis au régime colonial, grâce aussi à la reconnaissance du droit de la République populaire de Chine à être représentée parmi les Nations Unies.

93. La quinzième session de l'Assemblée générale prend une importance spéciale à plus d'un titre: d'abord et surtout, parce que des tâches de haute importance et de grande difficulté nous attendent, ensuite parce qu'elle se tient dans une atmosphère internationale qui suscite de graves inquiétudes, atmosphère marquée par une reprise de la guerre froide et par l'incertitude complète quant à ce que nous réserve l'avenir. Jamais peut-être, à notre avis, depuis la fin de la guerre, le monde n'a traversé semblable période d'incertitude. C'est pour cette raison même que nous devons tous veiller à ce que les activités de notre organisation et la manière dont elles se déroulent soient toujours en harmonie avec l'esprit et les principes de la Charte, ainsi qu'avec les droits fondamentaux et souverains de chacun des Etats Membres et aussi de chacun des Etats non membres. Sinon, ces activités ne répon-

draient pas à leur but et risqueraient même de nuire fortement au prestige de l'ONU et à la confiance qui a été mise en elle.

94. Il n'est pas difficile, croyons-nous, de déceler les causes de la situation actuelle, situation qui, à moins que nous ne fassions nos plus grands efforts au sein de cette organisation internationale et dès la présente session, risque de mener le monde à une nouvelle catastrophe plus grande qu'aucune de celles qu'il a jamais connues.

95. Quinze années se sont écoulées depuis la fin de la seconde guerre mondiale et l'on n'a encore trouvé de solution à aucun des grands problèmes qu'elle a laissés derrière elle. Je ne tenterai pas de retracer le cours des événements; je me bornerai à dire ce qui a déjà été dit bien des fois, à savoir que la raison principale pour laquelle aucune des grandes questions internationales n'a été réglée doit précisément être cherchée dans le fait que l'on s'est lancé dès le départ dans une mauvaise direction, c'est-à-dire qu'on a tenté de régler les questions internationales en suspens à partir d'une position de force et certains milieux influents restent obstinément partisans de cette méthode.

96. Qu'en est-il résulté pour le monde? Cette attitude a conduit à une accumulation croissante de nouveaux problèmes, qui ne font que tendre toujours davantage une atmosphère internationale déjà tendue.

97. Le monde avait mis de grands espoirs dans la Conférence au sommet qui devait se tenir à Paris et l'échec de cette rencontre a causé une déception profonde, notamment en raison de ce qui a précédé l'échec et en a été l'une des causes principales. Les peuples épris de paix ont ainsi été renforcés dans la conviction que le destin du monde ne doit pas être laissé aux décisions de quelques Etats seulement, si grand soient-ils, mais que, puisque les problèmes en cause intéressent tous les pays, les solutions doivent être cherchées en commun par tous les pays, grands et petits, et en premier lieu par le moyen et sous l'égide de l'ONU, parce que c'est précisément à cette fin que l'Organisation internationale a été créée. Voilà pourquoi nous attachons une telle importance à cette quinzième session de l'Assemblée générale.

98. Bien entendu, nous ne sommes pas venus ici pour jeter de l'huile sur le feu ou pour nous solidariser avec l'une quelconque des attitudes extrêmes qui peuvent caractériser les relations internationales tendues de l'heure présente. Nous sommes venus avant tout avec le désir de contribuer autant que possible à atténuer la tension internationale et d'exprimer notre conviction que la onzième heure a sonné, qu'il est grand temps d'adopter dans les relations internationales une nouvelle attitude constructive, de s'engager dans la voie de la solution pacifique des problèmes en suspens, de l'union et de la coopération internationales fondées sur l'égalité, ainsi que sur une coexistence active et pacifique.

99. Nous ne nous berçons pas de l'illusion qu'il soit possible de trouver sur-le-champ, à l'ONU, une solution définitive aux grands problèmes qui constituent une menace permanente pour la paix mondiale. On aurait cependant, croyons-nous, remporté un grand succès si, au cours de la présente session, l'idée pouvait triompher qu'il faut tout faire pour prévenir une aggravation de la situation

^{2/} L'orateur s'est exprimé en serbo-croate. La version anglaise de son discours a été communiquée par la délégation.

internationale et de l'atmosphère de guerre froide, qu'il est essentiel de doter les organes des Nations Unies d'une composition et d'attributions de nature à leur permettre de remplir leurs fonctions de la manière la plus efficace sous le contrôle de l'Organisation. Tel est le point de vue qui nous a incités à nous employer activement en faveur de l'idée que les chefs d'Etat et de gouvernement devaient assister personnellement à la présente session, non seulement afin de consolider mais aussi afin de rehausser encore plus le prestige qu'ont déjà les Nations Unies.

100. Notre responsabilité à tous est beaucoup plus grande que nous n'aurions pu le prévoir il y a 15 ans, lors de la création de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de ces 15 années, nous avons été les témoins, d'une part de progrès d'une rapidité sans précédent dans les domaines des sciences naturelles et de la technique, et, d'autre part, de l'apparition sur la scène de l'histoire mondiale — et y jouant un rôle de plus en plus marqué, de plus en plus large et de plus en plus actif — de la partie la plus nombreuse du genre humain, qui avait jusque-là été empêchée de participer, sur un pied d'égalité, à l'élaboration de son propre destin. Si haut que nous placions l'œuvre accomplie jusqu'à présent par les Nations Unies, nous ne devons pas nous dissimuler que sous le poids des conflits et dissensions politiques de la période d'après-guerre qui ont trouvé un écho au sein de l'Organisation, elles se sont un peu laissées distancer par la marche de l'histoire contemporaine.

101. Il existe une disparité grandissante entre le brillant succès des efforts déployés pour mettre les lois de la nature au service de l'homme et les conditions déplorablement dans lesquelles vit la majorité de l'humanité, qui doit encore lutter pour le droit élémentaire à une existence digne de l'homme. Non seulement les peuples qui doivent toujours lutter pour leur indépendance, souvent au prix de lourds sacrifices en vies humaines, mais aussi ceux qui sont déjà indépendants se trouvent encore en pratique dans une position d'inégalité par rapport aux pays hautement développés.

102. Les espoirs que l'on avait eus voici un an de voir s'atténuer de façon plus complète et durable la tension internationale ne se sont malheureusement pas réalisés.

103. A la différence de ce qui s'est passé pour la session de l'an dernier, qui s'est tenue dans l'atmosphère du camp David, dans un climat de négociations entre l'Est et l'Ouest, nous nous réunissons cette année sous le sombre signe de l'échec de la Conférence au sommet, de la rupture des entretiens de Genève sur le désarmement et de l'ajournement continu de l'accord indispensable sur la prohibition des essais d'armes nucléaires et thermonucléaires; bref, la tendance à l'aggravation des tensions dans les relations entre l'Est et l'Ouest augmente et l'on assiste à une recrudescence de la guerre froide. Cette alarmante évolution des relations entre l'Est et l'Ouest crée à son tour un climat de méfiance réciproque grandissante.

104. Cette alarmante évolution se manifeste aussi maintenant dans la récente demande tendant à doter la Bundeswehr d'armes nucléaires, demande qui révèle toute la gravité de la situation internationale

actuelle et qui, s'il lui était donné suite, diminuerait de façon décisive les perspectives de paix en Europe et dans le monde.

105. Bien que notre peuple ait, dans un passé récent, terriblement souffert du militarisme allemand et du fascisme, nous ne nourrissons aucun sentiment de haine envers le peuple allemand. Nous sommes cependant profondément préoccupés par la renaissance du militarisme dans la République fédérale d'Allemagne. Je crois devoir, à ce sujet, appeler particulièrement votre attention sur l'influence grandissante des milieux militaires et la réapparition en Allemagne occidentale de tendances qui rappellent le passé d'une manière inquiétante. Au reste, de telles tendances ne peuvent que nuire aux intérêts véritables du peuple allemand et accroître la tension et l'incertitude dans le monde. D'autre part, ceux qui favorisent ou entretiennent de telles tendances afin de servir leurs propres intérêts conçus avec étroitesse d'esprit portent une lourde responsabilité.

106. En même temps, en raison de la politique suivie à l'égard des pays dépendants ou des nouveaux pays indépendants par les puissances coloniales et par d'autres puissances qui appuient cette politique pour des raisons diverses, la guerre d'Algérie se prolonge et des conflits et des crises éclatent, comme au Congo, à Cuba, au Laos et en Irian occidentale, et mettent sérieusement en danger la paix mondiale.

107. En tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous ne pouvons nous résigner à un tel état de choses. Bien que d'opinions souvent divergentes sur tel ou tel problème particulier, ou que jugeant différemment de diverses situations ou événements, nous pouvons tous ensemble, ou du moins la grande majorité d'entre nous, nous employer avec plus d'énergie et d'efficacité à tenter de trouver une solution aux questions essentielles de notre temps.

108. En premier lieu, nous ne devons pas permettre à la méfiance et à la tension de rendre impossible une solution constructive des grands problèmes dont dépend la paix du monde. Le premier de ces problèmes est celui du désarmement qui, dans notre ère de progrès technique, a pris une importance d'une exceptionnelle gravité.

109. Cependant, parmi les causes de la recrudescence de la guerre froide, la course aux armements n'est pas la seule à faire obstacle au règlement des autres questions fondamentales. Les questions coloniales encore en suspens et la question de l'accession à l'indépendance véritable et du progrès économique des Etats nouveaux et insuffisamment développés empêchent, elles aussi, la création du climat international indispensable pour entamer le désarmement comme pour coopérer dans un esprit de coexistence pacifique.

110. Le niveau de développement atteint par l'humanité et les problèmes capitaux qui ont accompagné ce développement accroissent notre responsabilité mais augmentent en même temps les possibilités que nous avons d'orienter le cours de l'histoire dans un sens positif. On a souvent dit que les yeux du monde étaient tournés vers cette salle de l'Assemblée. Cependant, nous ne devons pas oublier qu'en dehors de ses murs, se trouvent des centaines de millions de personnes prêtes à appuyer toute mesure constructive que nous prendrions et, par la puissance de leur volonté et de leur nombre, à en

faire une nouvelle étape vers la paix et vers une vie meilleure pour toutes les nations, et pour les peuples de tous les continents.

111. Bien que le problème du désarmement soit le plus important de ceux qui attendent d'être résolus, je voudrais néanmoins examiner d'abord un problème qui se pose avec une grande acuité, le problème colonial. Cela est particulièrement justifié si l'on considère la puissante poussée des mouvements de libération nationale en Afrique et ailleurs, et, plus spécialement, les événements récents du Congo qui n'intéressent pas ce pays seulement, mais aussi l'ensemble de l'Afrique et le développement ultérieur des peuples africains indépendants.

112. Le processus d'émancipation nationale, économique, politique et culturelle des anciennes colonies est une nécessité historique. La liquidation des anciens rapports économiques, sociaux et nationaux qui constituent l'essence du colonialisme sous ses diverses formes permet à de nombreux nouveaux Etats de devenir des membres actifs et des éléments constructifs de la communauté internationale. Ce mouvement ne doit donc pas être entravé; il convient plutôt d'adopter à son égard une attitude positive et de favoriser l'apparition de nouvelles nations indépendantes, puisque la disparition des diverses formes de rapports coloniaux dans le monde moderne fait partie des efforts de l'ensemble de l'humanité pour parvenir à la paix universelle et au progrès.

113. Malheureusement, ce mouvement se heurte encore à un manque de compréhension et à des résistances. De nombreuses puissances coloniales et des pays hautement développés n'acceptent pas de se résigner à l'inéluctable évolution historique en Afrique et en d'autres régions sous-développées. Ils cherchent à faire obstacle à ce mouvement dans diverses régions plus ou moins étendues, forts de leurs positions acquises et de leurs avantages matériels ou autres, ou bien ils cherchent à en modifier le cours par divers moyens politiques, économiques et militaires. De tels efforts, d'avance condamnés par l'histoire et vains en dernière analyse, provoquent ou aggravent conflits et crises, comme la guerre qui se prolonge en Algérie, les événements d'Afrique du Sud, les faits qui se sont récemment produits au Congo et, dans un autre cadre, la tension au Laos ou bien la situation à Cuba où le peuple, sous la conduite de son gouvernement révolutionnaire, a conquis la liberté dont il avait été si longtemps privé et déploie maintenant ses efforts pour consolider son indépendance dans l'égalité pleine et entière. Tous ces conflits ébranlent une paix mondiale déjà instable, d'autant plus qu'ils ont une propension presque invincible à être attirés dans les remous de l'antagonisme entre l'Est et l'Ouest. Ces manifestations de la guerre froide menacent à leur tour de s'étendre à des régions qui avaient été ou sont encore sous la domination coloniale et de transformer les nouveaux pays indépendants en de nouveaux foyers de discorde et en menaces de guerre.

114. Pour excuser de telles ingérences, on a invoqué, surtout ces derniers temps, la prétendue incapacité et le manque de maturité des pays récemment libérés, ainsi que la faiblesse de leur développement économique. On ne peut cependant considérer comme une pure coïncidence le fait qu'en règle générale, les pays dont l'indépendance ne remonte qu'à une

date toute récente sont aussi ceux qui sont le moins développés. C'est un fait que les pays nouvellement libérés se heurtent à de nombreuses difficultés dans leur développement, mais c'est également un fait que ces difficultés résultent, en premier lieu, d'une longue période de domination coloniale et que la continuation des rapports coloniaux ne ferait que les multiplier et les accroître.

115. A ce sujet, je crois devoir parler plus longuement, en particulier, de la situation dans la République du Congo. Le Congo a connu les manifestations les plus caractéristiques d'une politique coloniale négative, d'ingérences étrangères inspirées par le souci de préserver les intérêts mesquins de ces forces et de ces milieux qui ne peuvent se résigner à la perte de leurs positions favorisées et de leurs intérêts privilégiés.

116. La reconnaissance de l'indépendance du Congo n'était pour ces milieux qu'une simple façade derrière laquelle pouvaient être poursuivies l'exploitation économique et d'autres formes de sujétion. Quand cette politique s'est heurtée à la résistance du gouvernement légitime de la République du Congo, ces milieux ont eu recours à diverses formes d'intervention plus ou moins ouverte, à l'organisation de la rébellion, à la sécession de certaines provinces, à la subversion du gouvernement, etc. La Belgique, qui avait dominé le pays et qui s'était constamment refusée à en retirer ses troupes, porte indubitablement une responsabilité particulière dans les malheureux événements du Congo. Ceux qui ont appuyé ou permis une telle attitude portent également une part de la responsabilité.

117. L'intervention des Nations Unies pour le maintien de la paix devait assurer le développement du Congo de façon à sauvegarder son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale, et elle aurait été conforme aux intérêts du peuple congolais ainsi qu'en harmonie avec les droits du gouvernement légitime. Nous sommes cependant profondément convaincus que l'assistance des Nations Unies n'a pas été suffisamment efficace, principalement en raison d'omissions et lacunes graves dans l'application des résolutions du Conseil de sécurité.

118. Le Gouvernement de la République populaire fédérative de Yougoslavie a exposé plusieurs fois — je rappellerai en particulier sa demande de convocation du Conseil de sécurité, le 8 septembre 1960^{3/} — sa façon de voir sur l'ensemble du problème et il s'est efforcé de favoriser l'adoption de ce qu'il considérait comme la solution correcte. Nous espérons que l'on trouvera des moyens qui permettront, notamment en se fondant sur la résolution récemment adoptée par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire d'urgence [1474 (ES-IV)], de protéger et d'encourager les efforts que fait le peuple congolais en vue de maintenir l'indépendance et l'unité de son pays. D'autre part, il est essentiel de continuer les mesures d'assistance économique et technique dont le Congo a besoin. La délégation yougoslave, pour sa part, appuiera toute action en ce sens.

119. Nous sommes saisis depuis cinq ans du problème de la guerre d'Algérie, mais aucun progrès n'a été fait jusqu'à présent dans la voie d'une solution

^{3/} Documents officiels du Conseil de sécurité, quinzième année, Supplément de juillet, août et septembre 1960, document S/4485.

satisfaisante. Le peuple algérien, qui continue à faire de grands sacrifices pour obtenir sa liberté — méritant ainsi la reconnaissance de tous les peuples qui combattent pour la paix, l'indépendance et l'égalité — réclame son droit naturel et légitime à l'autodétermination. Ce droit a été reconnu par la France, en principe, l'an passé. Les négociations entreprises depuis ont malheureusement prouvé que, du côté français, on n'a pas tiré les conclusions pratiques qui découlent de la reconnaissance du droit à l'autodétermination. Pour cette raison, les conditions imposées pour les négociations ont naturellement été jugées inacceptables par les représentants de l'Algérie. Cela étant, le Gouvernement provisoire de l'Algérie cherche une solution au moyen d'un référendum tenu sous le contrôle des Nations Unies et, en ce qui nous concerne, nous ne pouvons qu'approuver une telle proposition et lui accorder notre appui.

120. Cependant, d'autres conséquences plus générales découlent également de la prolongation de la guerre en Algérie. Si l'on ne trouve pas bientôt une solution démocratique, cela reviendra à sanctionner le recours à la force en tant que moyen de réprimer les légitimes aspirations d'un peuple et, en fait, à sanctionner la guerre en général.

121. Un aspect particulier et extrêmement dangereux de ces tendances profondément antihistoriques encore à l'œuvre dans le continent africain est l'impitoyable politique de discrimination raciale et d'oppression que poursuit le Gouvernement de l'Union sud-africaine, politique dont les conséquences sont tragiquement apparues au grand jour cette année. Il est à peine croyable qu'il soit possible d'appliquer une telle politique à notre époque, dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle et dans une partie du monde où le mouvement de libération progresse avec tant de puissance. Il y a certainement là un problème auquel les Nations Unies doivent accorder encore plus d'attention — et avec plus de résultats — qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent.

122. Si nous étudions plus avant le problème de la liquidation des rapports coloniaux et l'analysons sous tous ses aspects, nous parviendrons aisément à la conclusion que la tendance actuelle des puissances coloniales à conserver à tout prix leurs avantages économiques et autres, même après l'accession des peuples à l'indépendance, particulièrement dans les pays d'Afrique, est fondamentalement mauvaise non seulement pour les peuples qui ont accédé à l'indépendance, mais aussi pour ceux des puissances coloniales elles-mêmes. Une telle politique ne peut, à la longue, se solder par aucun profit. Elle ne peut qu'aboutir à de nouveaux conflits et nuire aux deux parties. Seuls des rapports fondés sur l'égalité entre les peuples qui ont accédé à l'indépendance et ceux des puissances coloniales peuvent être avantageux pour les deux camps et, en outre — ce qui est essentiel —, faire de cette politique un élément puissant du maintien de la paix et un stimulant d'une coopération internationale constructive. Si l'on abordait de cette manière la question des relations entre les peuples nouvellement libérés et ceux des puissances coloniales, on éliminerait la source première des conflits et des crises, on ferait disparaître les causes de l'antagonisme qui existe entre les pays des régions arriérées et sous-développées, d'un côté, et les parties très évoluées du monde, de l'autre côté.

123. Le rôle des Nations Unies dans toutes ces questions est de la plus haute importance, tant dans le domaine politique que dans le domaine économique. Il faut que les Nations Unies agissent efficacement pour garantir que le processus d'émancipation sera accéléré et se déroulera avec le moins possible d'entraves; elles devront en même temps apporter une assistance prompte et complète aux pays qui s'engagent dans la voie de l'indépendance de façon à leur permettre de l'affermir et de la rendre aussi effective que possible. Jusqu'à présent, le principal souci des Nations Unies dans cet ordre d'idées a été de guider les territoires sous tutelle vers l'indépendance le plus vite possible et d'accélérer l'évolution vers l'indépendance des autres territoires dépendants. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, 35 territoires sont devenus libres; plusieurs autres le deviendront dans un très proche avenir. Au cours de la période considérée, 29 territoires autrefois non autonomes ont été admis à l'ONU. Aujourd'hui, notre organisation se trouve en face de la tâche immense qui consiste à donner à cette liberté nouvellement acquise sa pleine réalité le domaine économique.

124. Il est tout à fait évident aussi que la question de la liquidation finale des rapports coloniaux est étroitement liée à l'existence de l'écart qui existe entre les pays sous-développés et les régions hautement développées du monde, celles d'Europe et d'Amérique du Nord, et qu'il y a en outre là l'une des grandes causes de la persistance et de l'élargissement du fossé qui les sépare. C'est cet écart, c'est le retard dans les domaines les plus divers, c'est la faiblesse économique et l'état de dépendance économique de certains pays et de certaines régions qui préparent inévitablement le terrain aux ingérences étrangères, aux tentatives pour établir et redistribuer des "sphères d'influence". Tout cela conduit, nous le savons bien, à des conflits politiques et empêche la stabilisation dans le domaine politique comme dans le domaine économique.

125. Etant donné les leçons de l'expérience et le fait que l'octroi d'une assistance et d'un appui est parfois lié à des conditions politiques et économiques, étant donné de plus que l'assistance fournie à titre individuel est considérée par d'autres Etats avec une extrême suspicion et soulève des problèmes politiques, il est clair que la méthode la meilleure et la plus appropriée consiste à accorder une assistance surtout par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, les ressources matérielles dont dispose l'Organisation des Nations Unies étant extrêmement limitées parce que des Etats riches hésitent ou même se refusent à leur accorder à cette fin des moyens substantiels, il est clair que les pays nouvellement libérés et sous-développés ne peuvent dans de telles conditions attendre uniquement une assistance de l'Organisation des Nations Unies. Il faut leur reconnaître le droit de recevoir une assistance de partout où ils peuvent l'obtenir, pourvu qu'elle ne soit pas subordonnée à des conditions politiques, économiques ou autres.

126. Sans aucun doute, les mesures prises jusqu'à présent par l'Organisation des Nations Unies à cet égard ont été utiles, mais elles ont été hors de toute proportion avec les besoins réels. Si l'assistance fournie par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies devait continuer de l'être à une

échelle aussi réduite, à un rythme aussi lent et de la manière dont elle a été octroyée jusqu'à présent, on ne pourrait guère espérer qu'elle ait des effets en rapport avec les besoins de l'affermissement des pays intéressés et de la paix mondiale. Nous continuerions, en ce cas, à nous trouver dans cette situation paradoxale dans laquelle les pays hautement développés dépensent pour les armements des sommes égales à la production totale des pays sous-développés et un dixième de la production de la planète s'engloutit dans les crédits réservés à la destruction et à la dévastation au lieu d'être utilisé pour l'amélioration du sort de l'humanité et son progrès. L'une des tâches les plus urgentes de la présente session de l'Assemblée générale est par conséquent de hâter, d'amplifier et de rendre plus efficaces toutes les formes de l'assistance internationale et du financement international du développement des pays sous-développés, principalement en augmentant les sommes dont l'Organisation des Nations Unies dispose à cette fin. En d'autres termes, notre organisation doit maintenant entreprendre une action de grande envergure afin d'apporter aux nouveaux pays indépendants d'Afrique une assistance large et désintéressée, de manière à leur permettre d'affermir leur indépendance et d'avancer à grands pas dans la voie du progrès économique, culturel et général.

127. Le problème du développement des pays sous-développés a pris une forme particulièrement aiguë en Afrique, où les relations politiques et coloniales sont maintenues avec le plus d'obstination et s'enchevêtrent avec les conséquences du retard économique. Les questions africaines exigent que nous leur consacrons nos plus grands efforts. Nous estimons qu'il est pleinement justifié de demander aux Nations Unies d'entreprendre une action concertée en vue d'apporter au continent africain une assistance technique, financière et économique. Je suis donc en mesure de déclarer ici que mon pays est prêt à examiner, de concert avec d'autres pays, la possibilité d'accroître l'assistance accordée aux pays africains nouvellement libérés, sous forme d'experts, de matériel et de fonds. D'autre part, mon pays est disposé à renoncer, en faveur des nouveaux pays africains, à une part considérable de l'assistance qu'il recevait jusqu'à présent au titre du programme d'assistance technique des Nations Unies.

128. La concentration de nos efforts sur la solution des problèmes africains ne doit cependant pas signifier que nous songions à négliger les problèmes de l'Amérique latine et de l'Asie, sur lesquels nous nous penchons depuis une dizaine d'années et encore aujourd'hui. A notre avis, la solution des problèmes de l'Amérique latine doit être recherchée avant tout dans l'accélération de l'industrialisation. Les nouvelles conditions économiques qui règnent dans le monde exigent la diversification des économies nationales. La conscience du fait qu'il s'agit là d'un processus inéluctable doit nous inciter à le favoriser et non pas à tenter de le ralentir ou de l'entraver, ce qui provoquerait inévitablement des résistances et aboutirait à une tension politique et à des conflits politiques, comme le montre l'exemple de Cuba. Il est impossible en tout cas de considérer comme normale une situation dans laquelle les débouchés d'un grand nombre de produits de l'Amérique latine sont à la merci de ce que l'on appelle le libre jeu de l'offre et la demande mondiales. Une

action internationale est manifestement nécessaire en ce domaine.

129. Les problèmes économiques de l'Asie n'ont rien perdu non plus de leur urgence. Les progrès réalisés par de nombreux pays d'Asie dans le domaine de l'industrialisation apportent la meilleure réponse à l'assertion émise il n'y a pas plus de 10 ans et selon laquelle les pays sous-développés ne posséderaient ni les ressources naturelles ni la main-d'œuvre requises pour s'industrialiser au sens moderne du terme. Les pays asiatiques parviennent avec succès à résoudre les problèmes d'organisation que pose l'industrialisation. Ils accomplissent des progrès prodigieux dans la formation d'un personnel industriel national. Cependant, le manque de moyens financiers gêne beaucoup leurs efforts.

130. L'autre problème important et urgent que je vais examiner maintenant est celui du désarmement.

131. Chacun reconnaît l'importance du problème du désarmement, l'un des problèmes clefs dont dépendent la guerre ou la paix. La conscience de cette réalité ne s'est cependant pas encore traduite, dans les efforts faits jusqu'à présent pour résoudre le problème, par des mesures pratiques essentielles. Dans la situation ainsi créée, le désarmement a pris dans les relations internationales une place spéciale, une place dont l'importance est, me semble-t-il, encore plus considérable aujourd'hui qu'elle n'a peut-être jamais été.

132. C'est donc avec le sens de son urgence extrême que nous devons aborder la solution du problème du désarmement. Nous devons nous souvenir constamment qu'à mesure que le temps s'écoule la course aux armements gagne en intensité, avec ce résultat que toute nouvelle mesure de désarmement devient plus difficile et plus complexe. Chaque jour apparaissent des types d'armements nouveaux et plus dangereux, dont le contrôle devient de plus en plus difficile; le cercle des pays qui possèdent de tels armements va en s'élargissant. Il ne faut donc pas, lorsqu'on traite du désarmement, parler de la continuation de la course aux armements: en réalité, cette course ne cesse de gagner en vitesse, en ampleur et en intensité.

133. On peut illustrer de bien des manières les proportions absurdes prises par la course toujours plus rapide aux armements, ainsi que l'étendue des conséquences négatives qu'elle entraîne pour l'humanité, mais je n'ai pas l'intention de le faire. Le fait qu'un seul superbombardier B-70 coûte autant que toute l'assistance fournie par l'intermédiaire des Nations Unies en toute une année pour le développement des pays sous-développés montre avec clarté l'urgente nécessité d'abandonner la course à laquelle on se livre.

134. Pour donner un exemple concret d'une mesure dont nous sommes partisans et qui présente un intérêt capital pour tous, j'évoquerai le retard injustifiable de la conclusion d'un accord pour lequel toutes les conditions préalables matérielles sont déjà réalisées et que l'opinion publique du monde entier réclame. Je veux parler de l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Nous estimons qu'il n'existe plus à cet égard aucun obstacle réel, pourvu que les grandes puissances parviennent à une entente d'ordre politique sur la nécessité de mener à bon terme des négociations qui durent déjà depuis près

de deux ans et réussissent à conclure un accord auquel tous les pays devraient adhérer.

135. Ce progrès et tous autres progrès véritables qui pourraient être accomplis dans le domaine du désarmement exerceraient une influence salutaire sur les relations internationales et contribueraient considérablement à leur amélioration. De même, toute amélioration des relations internationales, tout progrès dans la solution des problèmes internationaux en suspens — objectif vers lequel nous devrions tendre nos efforts avec persévérance — auraient un effet salutaire sur la solution du problème du désarmement. Par conséquent, entre l'état des relations internationales et la situation dans le domaine du désarmement existe une interdépendance absolument claire et directe. Il est évident qu'il n'est plus besoin de se demander par où commencer, car il est évident qu'il faut déployer les plus grands efforts dans les deux directions à la fois.

136. On se tromperait en pensant que, dans l'évolution du processus du désarmement international, tout demeurerait au même point qu'auparavant: la guerre froide, les préparatifs de guerre, etc. Le cercle vicieux serait rompu et les relations internationales entreraient dans une ère nouvelle. En fait, envisagé sous un angle suffisamment large, le désarmement est un instrument positif pour transformer le monde ainsi que les relations qu'on y entretient. Il faut donc à la fois être capable de comprendre cette vérité et être disposé à placer les relations internationales sur une base nouvelle.

137. Cela signifie qu'il est nécessaire, pour progresser, de changer certaines méthodes et certaines notions établies, de renoncer à certains objectifs manifestement impossibles à atteindre sans recours à la guerre, de se tourner pour la solution des problèmes internationaux vers une coexistence pacifique véritable entre pays dotés de systèmes sociaux différents.

138. Ce que l'on est convenu d'appeler l'équilibre des armements a atteint aujourd'hui un niveau si élevé et si dangereux, en ce qui concerne les techniques militaires et le matériel militaire, qu'il est en train de perdre de plus en plus chaque jour sa raison d'être. Cet équilibre ne donne pas la sécurité, comme les protagonistes d'une certaine politique voudraient nous le faire croire. Il se transforme au contraire en un état d'insécurité complète et présente un danger mortel permanent pour l'humanité.

139. Afin de créer des conditions telles que les efforts déployés en vue du désarmement puissent être couronnés de succès, il est de toute évidence essentiel — comme je l'ai déjà souligné — de créer un minimum de climat favorable et le degré de confiance mutuelle indispensable. Malheureusement, on a trop souvent, jusqu'à présent, suivi la voie opposée.

140. Par exemple, on ne saurait prétendre qu'il est possible à la fois de négocier avec succès et de violer la souveraineté et les frontières nationales des parties à la négociation, quels que soient les motifs invoqués pour justifier des pratiques aussi dangereuses.

141. De même, nous observons les opinions négatives de ceux qui — même dans la situation actuelle carac-

térisée par l'existence d'engins balistiques et d'armes nucléaires — sont incapables de renoncer à un recours éventuel à la force et à la guerre en tant que moyen de résoudre les différends internationaux, opinions négatives qui se traduisent par diverses théories sur la possibilité, voire sur l'innocuité des guerres locales. On soutient ces théories malgré les expériences extrêmement éloquentes que la période d'après guerre nous a apportées à cet égard et alors que c'est précisément le contraire qui aurait dû devenir évident à tous, à savoir que toute guerre locale tend inévitablement, dans l'état actuel du monde, à se transformer en conflit général. La tendance à adopter des "armes nucléaires tactiques" ne peut qu'avoir le même effet.

142. Face à l'évolution négative qui se produit actuellement dans ce domaine, quelle est la seule solution positive durable? Nous sommes fermement convaincus que seule, la réalisation du désarmement général et complet offrira cette solution. Telle est précisément la raison pour laquelle le Gouvernement yougoslave a non seulement appuyé d'autres mesures d'ensemble en vue du désarmement général et complet, mais encore accueilli favorablement la proposition que le Premier Ministre de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Khrouchtchev, a faite le 18 septembre 1958 devant l'Assemblée générale des Nations Unies [799^e séance], ainsi que les propositions soviétiques ultérieures qui révèlent un désir de prendre sans retard ni complications inutiles des mesures concrètes en vue du désarmement.

143. Nous avons la ferme conviction que le désarmement général et complet n'est pas un objectif utopique, mais qu'il constitue bien plutôt la seule solution possible et durable. Nul n'ignore, je pense, que le Gouvernement yougoslave a toujours recherché aussi largement et activement que possible, à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs, une solution au problème du désarmement.

144. Les problèmes de l'équilibre et du contrôle ont souvent jusqu'à présent été mis au premier plan des négociations. S'il existe un désir et une volonté sincères de parvenir à un désarmement véritable, nous pensons qu'on ne devrait pas laisser ces problèmes devenir insolubles et faire obstacle à un accord parce que, en soi, ils ne constituent pas et ne doivent pas constituer un obstacle. La question de l'équilibre doit évidemment être prise en considération dans le processus concret du désarmement, car il serait peu réaliste d'escompter qu'un pays acceptera une proposition qui risquerait, à un moment donné ou au bout d'un certain temps, de le placer dans une position d'infériorité manifeste. Néanmoins, il serait extrêmement dangereux de chercher à établir d'avance un équilibre abstrait et absolu, car un tel équilibre n'existe pas non plus dans le processus de l'armement.

145. Il en est de même du contrôle du désarmement. Il n'est pas possible de contester — et personne ne songe d'ailleurs sérieusement à le faire — qu'un contrôle strict et adéquat s'impose pour le désarmement. En revanche, insister pour l'adoption de mesures de contrôle de grande envergure avant de mettre en œuvre des mesures de désarmement effectives n'est qu'un autre moyen de s'opposer au désarmement. Il est possible de parvenir à des compromis satisfaisants au sujet du contrôle si celui-ci est envisagé dans le contexte d'une solution

au problème du désarmement et de l'exécution de certaines mesures pratiques dans le cadre d'un processus donné.

146. Tout en étant favorable au désarmement général et complet et, par conséquent, aux propositions faites à cet effet, le Gouvernement yougoslave serait prêt à accepter certaines mesures se rattachant à un processus aboutissant au désarmement général et complet; par leur nature même, ces mesures faciliteraient à la fois la conclusion de nouveaux accords et la solution de l'ensemble du problème du désarmement. Nous songeons ici à des mesures sérieuses de caractère radical, qui auraient des conséquences matérielles et politiques visibles et directes, à des mesures qui pourraient contribuer à accélérer le processus technique indispensable au désarmement (je pense notamment à la mise au point et à l'application du contrôle, etc.). La cessation des essais nucléaires constitue le meilleur exemple d'une mesure de ce genre. Compte tenu des conditions que je viens d'exposer, les mesures suivantes pourraient utilement être prises: réduction des dépenses militaires et affectation des sommes ainsi économisées, ou d'une partie de ces sommes, à l'aide aux pays sous-développés, transfert de matières fissiles en vue de leur utilisation pacifique et neutralisation de l'Europe centrale. Toutes ces mesures réunies devraient permettre d'avancer dès le début, dans le cadre du progrès essentiel vers le désarmement général. Le mieux serait évidemment d'obtenir le plus vite possible le maximum de résultats, mais il me semble que les mesures que j'ai indiquées sont suffisamment importantes pour mener rapidement à des gains considérables.

147. La quinzième session de l'Assemblée générale est sans aucun doute appelée, plus encore que les précédentes, à contribuer à créer les méthodes et les rouages voulus pour les négociations relatives au désarmement. Une méthode plus appropriée que celle qui a été suivie jusqu'à présent permettrait certainement à la question d'évoluer finalement de façon plus favorable. Il est évident que les formes utilisées dans le passé ne se sont pas révélées très heureuses. Les cadres auxquels on a eu recours étaient soit trop étroits et unilatéraux, soit trop larges et trop rigides pour permettre des négociations pratiques.

148. C'est un fait que les grandes puissances ont une responsabilité particulière en matière de désarmement et, partant, des obligations spéciales envers le monde. C'est pourquoi, pendant plusieurs années, par la création du Sous-Comité des cinq puissances et, plus tard, du Comité des dix puissances sur le désarmement, nous leur avons confié la tâche de trouver les bases d'un accord sur le désarmement et d'élaborer les méthodes permettant de conclure un tel accord. Comme on le sait, aucun résultat n'a été atteint; les négociations ont été interrompues, et le problème du désarmement est une fois de plus soumis à l'Organisation des Nations Unies sur l'initiative des grandes puissances elles-mêmes.

149. Il serait donc nécessaire, pour négocier sur le désarmement, de trouver une solution qui prévoirait un organe de négociation plus efficace et ayant une base plus large que le Comité des dix puissances. La composition de cet organe devrait refléter plus fidèlement la structure politique du monde actuel et le principe de la répartition géographique. Cela

donnerait aussi à l'organe de négociation un équilibre plus stable qui permettrait peut-être d'éviter les difficultés auxquelles s'est vite heurté le Comité des dix puissances, fondé sur le concept d'un équilibre mécanique entre les représentants des deux blocs militaires. D'autre part, l'organe de négociation devrait évidemment être mieux en mesure de s'acquitter des travaux concrets de négociation que ne l'était la Commission du désarmement qui — je tiens à insister tout particulièrement sur ce point — a un rôle positif à jouer et, peut-être, une importance durable en tant qu'expression de la communauté d'intérêts et de responsabilités de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies à l'égard du problème du désarmement. Peut-être pourrait-on trouver un mécanisme approprié et acceptable dans le cadre général de la commission.

150. Des efforts devraient être faits à cet égard afin de mettre à profit les travaux de la présente session de l'Assemblée en vue de parvenir tout au moins à un accord de base pour la reprise des négociations sur le désarmement. C'est ce que le monde entier attend de nous. Pour sa part, la délégation yougoslave participera avec le plus grand intérêt, au cours de la présente session, à l'étude des différents aspects du problème du désarmement et à l'examen éventuel de nouvelles propositions en s'efforçant, comme elle l'a fait par le passé, d'apprécier objectivement et de soutenir tout ce qui pourra nous rapprocher d'une solution.

151. Pour que le monde moderne puisse s'attaquer avec succès aux problèmes que je viens de mentionner, ainsi qu'à tous les autres problèmes dont dépendent la paix et l'avenir de l'humanité, il est indispensable que tous les peuples, sans exception, acceptent les principes de la coexistence et, ce qui est plus important, qu'ils les appliquent dans leurs relations mutuelles, partout et en toute occasion.

152. A notre avis, l'essentiel de la coexistence pacifique et active devrait comprendre certains éléments importants qui ne sont généralement pas encore acceptés dans les relations internationales, ce qui envenime à plus d'un titre et dans une mesure croissante les relations entre les peuples et les Etats du monde. Le premier principe fondamental de la coexistence, telle que nous la concevons, c'est que les différences de système social ne doivent pas être une cause de conflits armés ni constituer un obstacle à la coopération pacifique entre les Etats et les peuples. Le deuxième principe fondamental de la coexistence pacifique, c'est qu'il faut résoudre de façon pacifique diverses questions controversées et qu'il faut éliminer la force et la guerre des relations internationales. Le troisième principe fondamental est le respect de l'obligation de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres peuples et d'autres Etats et du droit qu'a tout peuple d'organiser comme il l'entend sa propre vie et son développement interne.

153. La coexistence pacifique et active prend en ce moment de l'impulsion dans le monde sur les plans technique et culturel et même, dans une certaine mesure, sur le plan politique en ce qui concerne les relations entre Etats ayant des systèmes sociaux différents. Pourquoi opposer des obstacles artificiels à cette évolution, qui est le seul processus de développement qui convienne au monde? Pourquoi répandre des informations trompeuses, des mensonges

et même la haine entre les peuples par la presse, par des discours et d'autres manières encore? Pourquoi s'obstiner à recourir à des méthodes et à des procédés périmés et désuets dans le monde moderne où ils ne constituent pas seulement un anachronisme, mais aussi une menace constante pour la paix et le progrès de l'humanité? Voilà précisément les éléments qui s'opposent à une évolution satisfaisante des relations et de la coopération internationales.

154. Il est évidemment tout à fait illusoire d'espérer que la paix régnera parmi les nations et que celles-ci pourront envisager l'avenir sans crainte si nous continuons à vivre dans un monde où il n'y a pas égalité entre les grands et les petits Etats, les grandes et les petites nations, où les pays qui possèdent plus estiment avoir avantage à laisser les autres en arrière, où l'on considère que la course aux armements et la poursuite de la guerre froide sont les meilleurs instruments d'une politique nationale et que la politique de force est le plus sûr moyen de satisfaire des aspirations, justifiées ou non, et de résoudre les problèmes en suspens.

155. Dans les circonstances actuelles, la coexistence entre les nations s'impose donc non seulement comme une nécessité pratique, mais également comme un impératif. Si nous ne l'acceptons pas, nous n'aurons d'autre choix que de vivre dans un état presque constant de "guerre froide" ou de nous trouver "au bord de la guerre", et, finalement, de connaître effectivement la guerre, chose que nous devons éviter à tout prix, car ce serait la destruction totale.

156. C'est pour cela qu'il ne suffit plus de définir la guerre comme la "continuation de la politique par d'autres moyens". L'orientation vers la guerre pour résoudre les différends internationaux s'inscrit dans une politique qui ne peut plus convaincre autrement que par les menaces ou par l'utilisation de la force. Les principes fondamentaux de la coexistence sont vraiment une interprétation vivante et créatrice de l'esprit et des principes de la Charte de notre organisation. En devenant Membre de l'ONU, nous nous engageons à observer et à appliquer ces principes et, par conséquent, à suivre aussi une politique internationale pleinement conforme à la théorie et à la pratique de la coexistence entre nations, quelles que soient leurs différences de race ou d'idéologie, ou autres différences. C'est pourquoi il est absolument incompatible avec les principes de la coexistence et, de ce fait, avec les principes de la Charte des Nations Unies, non seulement de préconiser et d'appliquer une politique qui repose sur la force et sur le droit du plus fort, mais aussi de préconiser et d'appliquer la discrimination raciale, de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays sous des prétextes idéologiques ou politiques, d'exercer une pression et une discrimination économiques à l'encontre du plus faible et d'avoir recours à toute pression morale ou politique.

157. D'autre part, il est tout aussi erroné de penser que la coexistence doit impliquer le maintien des relations qui existent actuellement, par exemple dans les régions soumises au régime colonial ou dans d'autres régions où les pays forts et développés se sont constitués des positions privilégiées dans les pays plus faibles et sous-développés. Cela est en contradiction flagrante avec l'esprit et le sens de la coexistence, qui ne peut servir à arrêter les

processus historiques dans la vie internationale. Bien au contraire, la coexistence favorise et facilite ces processus sans mettre en danger la paix du monde, et même en la stabilisant. Telle étant notre opinion sur la notion de coexistence, nous ne pouvons accepter le point de vue selon lequel la coexistence doit se borner, dans le monde actuel, à permettre aux groupements existants de coexister. Il faut certes rechercher aussi la coexistence entre ces groupements pour lui faire prendre la place des tensions et de la méfiance actuelles, non dans l'intention de s'en tenir à cette coexistence, mais plutôt pour l'utiliser comme un point de départ vers des relations plus actives et une coopération plus large et plus fructueuse entre tous les Etats et tous les pays, y compris ceux qui occupent aujourd'hui des positions antagonistes. Cela étant, nous estimons que le respect fidèle des principes de la coexistence n'est prouvé que s'il est mis en pratique, c'est-à-dire surtout dans la mesure où une politique donnée et des principes et des actes politiques donnés contribuent à renforcer la paix.

158. C'est sur cette base que le pays au nom duquel je prends la parole aujourd'hui, la République populaire fédérative de Yougoslavie, a toujours cherché, depuis sa création, à établir des relations avec les pays de différentes régions du monde. Nous pensons que notre pays a ainsi contribué non seulement à favoriser ses aspirations et ses intérêts nationaux, mais aussi à servir la cause du monde entier. Pays pleinement indépendant, la Yougoslavie agit avec la conviction qu'elle suit la voie qui, dans le monde actuel, mène le plus sûrement à la paix et à une coopération internationale active. Ainsi mon pays a établi des relations fructueuses avec toutes les nations qui étaient prêtes à collaborer sur la base du respect mutuel, de l'égalité et de la non-ingérence. D'autre part, la Yougoslavie a rencontré sur cette voie un certain nombre de pays et de peuples de tous les continents qui, guidés par les mêmes aspirations, constituent une force favorable à la paix, en ces jours de guerre froide. La situation internationale ayant maintenant changé, ces pays et ces peuples se sont révélés être ceux qui déploient les efforts les plus constants pour l'avènement de la coexistence dans le monde et pour une paix fondée sur le progrès et l'égalité des droits. Ces pays indépendants se sont donc tournés, en premier lieu, vers notre organisation, voyant en elle et dans la Charte des instruments puissants pour la réalisation de leurs aspirations et le succès des efforts de l'humanité en général. C'est à nous qu'il appartient de leur prouver mieux que nous ne l'avons fait par le passé, par les décisions que nous allons prendre à la présente session de l'Assemblée, que leur confiance en notre organisation était justifiée.

159. J'estime que l'Assemblée devrait, à la présente session, adopter certaines directives générales qui pourraient peut-être revêtir la forme d'une déclaration, au sujet des efforts et des règles de conduite indispensables pour éliminer les tensions internationales, favoriser les relations pacifiques et de bon voisinage entre les Etats et développer la coopération internationale dans tous les domaines.

160. Chacun de nous, qu'il représente un grand ou un petit pays, doit faire face ici à la tâche immense et sans précédent qui consiste, grâce à nos efforts communs, à donner aux peuples et aux nations du

monde la possibilité de progresser vers un avenir plus radieux.

161. Je viens d'exposer notre point de vue sur certains problèmes internationaux que nous considérons aujourd'hui comme les plus importants et les plus urgents. En définissant notre attitude sur ces divers problèmes, nous nous sommes toujours efforcés de nous inspirer de certains principes qui constituent le fondement même de toute notre politique étrangère; ces principes, comme je l'ai déjà souligné, ne font que traduire dans la pratique les principes de la Charte des Nations Unies.

162. Qu'il me soit permis, pour conclure, de résumer notre opinion.

163. Nous croyons et nous maintenons que la seule solution qui s'offre au monde d'aujourd'hui et de demain est la coexistence active et pacifique. Nous entendons par là la possibilité et la nécessité d'établir une coopération durable entre les pays dotés de systèmes sociaux et politiques différents.

164. Quant à la question décisive du désarmement, nous nous trouvons en présence d'une contradiction apparemment insoluble. D'une part, la guerre devient de plus en plus absurde en raison des possibilités de destruction effrayantes des armes modernes. D'autre part, l'accumulation même d'armes de plus en plus destructrices mène à la guerre. Il est évident que ce n'est qu'en empêchant cette accumulation de se poursuivre, c'est-à-dire en réalisant le désarmement, qu'on pourra trouver une solution. C'est pourquoi nous insistons pour que les négociations sur le désarmement soient reprises aussitôt que possible dans un cadre approprié. Si nous ne pouvons parvenir, pour le moment, à un accord sur le désarmement général, nous devons être prêts à participer à un accord partiel. Une fois acceptée l'idée d'un accord partiel, nous devons être prêts à reconnaître qu'un tel accord sera loin d'être parfait. De toute évidence, les risques sont incomparablement moins grands que ceux que présente actuellement une course aux armements sans aucun contrôle.

165. Cette optique détermine également notre attitude à l'égard de certaines tendances qui pourraient entraîner une division générale du monde et qui constituent évidemment l'un des éléments négatifs fondamentaux de la vie internationale contemporaine et l'une des causes principales de la "guerre froide". Toute extension et toute aggravation de ce conflit conduit donc nécessairement à une intensification de la guerre froide, à des actes de propagande, à des attitudes extrêmes et exclusives et à l'alignement de tous les pays en fonction de ces attitudes — ce qui a pour effet de fausser et de tendre encore les relations internationales, intensifiant et aggravant ainsi les différends existants, provoquant de nouveaux conflits et rendant plus difficile tout accord.

166. Nous nous sommes toujours efforcés, notamment lorsque la situation était tendue, de nous prononcer sur différentes propositions ou initiatives en prenant en considération non pas le camp d'où elles émanaient, mais le rôle qu'elles pouvaient jouer pour le renforcement de la paix. Aussi avons-nous pleinement appuyé, et appuyons-nous encore aujourd'hui, la proposition soviétique relative au désarmement général et complet. Nous continuerons à agir ainsi à l'avenir et à nous prononcer en

faveur de toute initiative, d'où qu'elle vienne, qui, à notre avis, contribue au renforcement de la paix.

167. Il découle de tout ce que je viens de dire que nous ne croyons pas que le monde pourra sortir de la situation très dangereuse dans laquelle il se trouve par des alignements sur un camp ou sur l'autre, et moins encore par une aggravation du conflit entre ces deux camps. Nous estimons que l'on peut parvenir à une solution en surmontant graduellement les obstacles que suscite ce conflit et en remplaçant et éliminant progressivement les alliances militaires actuelles. Il est évident, par exemple, que dans un climat de course aux armements, la coexistence ne peut nullement constituer la base d'une paix stable et durable. Au contraire, la paix ne peut être assurée et renforcée que par une large collaboration sur toutes les questions d'intérêt commun et une action résolue en faveur du désarmement et de la suppression de l'inégalité dans les relations internationales.

168. Enfin, nous croyons et nous maintenons que la guerre n'est plus inévitable, ou plutôt que nous avons un réel espoir de pouvoir l'éliminer définitivement en tant qu'instrument de politique et moyen de régler les différends internationaux. Notre conviction est fondée sur l'idée que les forces qui, dans le monde, inclinent à la guerre pour atteindre leurs objectifs et qui, en conséquence, préparent la guerre peuvent être isolées et rendues inoffensives grâce à une politique systématique de paix. En d'autres termes, nous pensons que la très grande majorité des hommes sont hostiles à la guerre, que les conditions matérielles, sociales et politiques propices au maintien de la paix s'améliorent de jour en jour et que les forces qui, dans le monde, s'opposent à la guerre sont aujourd'hui suffisamment puissantes pour l'empêcher d'éclater.

169. Tels sont les principes fondamentaux dont s'inspire la politique étrangère yougoslave. Je pense que les précisions que je viens de donner contribueront à mieux faire comprendre à la fois ces principes et toute notre politique étrangère. Je suis convaincu que, dans ce contexte, il apparaîtra clairement pourquoi et dans quel sens nous attachons une importance particulière à la contribution que les pays dits non engagés peuvent apporter à l'amélioration des relations internationales, ainsi qu'au grand rôle que les Nations Unies peuvent et doivent jouer à cet égard.

170. M. KOSAKA (Japon) [traduit de l'anglais]: Je tiens, Monsieur le Président, à vous présenter les félicitations les plus sincères de la délégation japonaise pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour sa quinzième session. Je suis convaincu que votre sagesse et votre tact, joints à la longue expérience que vous avez acquise à la Société des Nations et à l'Organisation des Nations Unies, vous permettront de diriger avec succès les travaux de cette importante session de l'Assemblée. Je suis très heureux de voir ici les représentants des nombreux pays qui ont récemment accédé à l'indépendance. Je suis certain qu'ils suivront la voie de la prospérité et du progrès et qu'ils ne manqueront pas, en tant qu'Etats Membres de notre organisation, de s'acquitter pleinement de leurs importantes fonctions, dans l'intérêt de la paix et de la liberté du monde.

171. Au nom de mon gouvernement, je tiens à assurer l'Assemblée de l'appui indéfectible de mon pays à cet organisme mondial. Aujourd'hui où le rôle de l'Organisation des Nations Unies est plus important que jamais pour la paix du monde, nous estimons que le devoir suprême de tous les Etats Membres est de collaborer pour renforcer son action et rehausser son autorité et son prestige. C'est dans cet esprit que le Japon participe aux travaux des Nations Unies.

172. Je tiens à préciser le point de vue du Gouvernement japonais au sujet des diverses questions importantes dont l'Assemblée générale est actuellement saisie et en particulier des problèmes de l'Afrique, de la détente internationale, du désarmement et du développement économique des pays neufs.

173. En 15 ans d'existence, l'Organisation des Nations Unies a déjà été mise à l'épreuve à plusieurs reprises, par exemple lors de la guerre de Corée et de l'affaire du canal de Suez. A chaque fois, elle a réussi à renforcer et à étendre le rôle qu'elle joue pour le maintien de la paix. Aujourd'hui, elle est de nouveau mise à l'épreuve au sujet du Congo. La façon dont le problème sera résolu intéresse non seulement le Congo, mais tout le continent africain. En fait, il est déjà lié au maintien même de la paix mondiale. L'ONU ne peut se permettre d'échouer dans cette tâche capitale.

174. La délégation japonaise est très satisfaite du succès de l'action menée par les Nations Unies lors des premiers troubles et des efforts qu'elles ont déployés pour rétablir l'ordre. Que serait-il advenu si l'Organisation n'avait pas été là pour prendre des mesures rapides et efficaces? Ce seul exemple démontre amplement, à notre sens, la raison d'être des Nations Unies comme organe indispensable de paix. Au nom de ma délégation, je tiens à exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, qui a organisé cette campagne de paix et qui est maintenant assuré de l'appui de la très grande majorité des Etats Membres.

175. Cependant, la tâche de résoudre la question congolaise ne fait que commencer. Le règlement final dépendra largement de l'activité future des Nations Unies et de la coopération de tous ses Etats Membres. Je souscris pleinement à l'opinion exprimée avec clarté dans la résolution adoptée par l'Assemblée à sa quatrième session extraordinaire d'urgence [1474 (ES-IV)], selon laquelle toute aide extérieure accordée au Congo doit l'être uniquement par l'intermédiaire des Nations Unies. Cela est souhaitable et nécessaire afin que l'aide soit libre d'influences politiques, et pour maintenir l'autorité des Nations Unies. Le Japon espère sincèrement que l'assistance efficace ainsi rendue atteindra rapidement son but.

176. Mais notre tâche ne s'arrête pas au Congo. L'avènement de nations indépendantes en Afrique, l'une après l'autre, nécessite un nouvel examen de toute la situation. Afin d'aider ces nouveaux pays à consolider pacifiquement leur indépendance et à obtenir la prospérité, il serait nécessaire que les Nations Unies étudient sérieusement les relations entre nations à différents stades de développement. A cet égard, notre délégation tient à appeler l'attention de l'Assemblée sur le principe de l'égalité raciale que le Japon a toujours préconisé depuis la signature

du Traité de Versailles. L'un des principaux objectifs des Nations Unies, comme le définit clairement la Charte, est de mettre en pratique ce principe de l'égalité raciale. C'est une condition indispensable de l'union de toutes les nations, sur un pied d'égalité, dans la collectivité mondiale.

177. J'espère que tous les Etats Membres redoubleront leurs efforts pour mettre en œuvre ce principe. Ce n'est qu'ainsi que les relations entre les nouvelles nations indépendantes et les pays qui les avaient administrées seront ajustées à l'amiable, en fonction de l'égalité et du respect mutuel.

178. En outre, avec l'admission de nouveaux Etats, le nombre de Membres de l'Organisation des Nations Unies a maintenant presque doublé. J'estime que ce fait devrait se refléter dans la structure de l'Organisation. Il me paraît urgent d'accroître le nombre des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, en particulier de ce dernier.

179. Je voudrais maintenant parler de la nécessité d'un relâchement des tensions entre l'Est et l'Ouest, ce qui est une autre question importante sur laquelle il est indispensable que cette assemblée se penche. Au printemps dernier, le monde entier avait mis ses espoirs dans la Conférence au sommet: à notre grande déception, elle a été brusquement annulée. Depuis lors, la guerre froide s'est poursuivie, aussi âpre. Afin de relâcher les tensions internationales, il est d'abord nécessaire que toutes les nations, y compris les grandes puissances, ne se contentent pas de prêcher la paix, mais prouvent par leurs actes leur dévouement à cette cause, en créant une ambiance favorable à des entretiens amicaux entre l'Est et l'Ouest. Aucun Etat ne devrait s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays, ni recourir à l'intimidation ou exciter la méfiance et la haine entre nations. Dans le cas d'un différend international qui ne peut être réglé par voie de négociations, les parties intéressées devraient s'abstenir d'actes arbitraires et s'efforcer de trouver un règlement pacifique par l'intermédiaire de l'ONU.

180. J'espère sincèrement que la session actuelle de l'Assemblée générale ne sera pas transformée en une arène de querelles verbales, de discours acrimonieux et de démonstrations de propagande, mais qu'elle sera le théâtre de discussions constructives et favorisera ainsi la création d'une atmosphère amicale pour des négociations entre l'Est et l'Ouest.

181. A ce sujet, la délégation japonaise tient à souligner la nécessité d'accélérer les négociations en vue du désarmement. Les progrès terrifiants des armes modernes, surtout les armes de destruction massive, et des moyens de les lancer à travers l'espace extra-atmosphérique, menacent d'une destruction totale l'humanité et la civilisation. Ces progrès rendent aussi plus difficiles et plus compliqués, du point de vue technique, le contrôle et l'inspection destinés à réduire ou à supprimer ces armes. En d'autres termes, plus la technique des armes progressera, plus les négociations de désarmement deviendront difficiles. Si nous échouons dans nos efforts pour encourager sans délai des négociations de désarmement, l'humanité pourrait être plongée dans une catastrophe effrayante.

182. Il est très regrettable que la Conférence du Comité des dix puissances sur le désarmement ait été

suspendue sans qu'aucun résultat concret n'ait été obtenu. Une conférence sur le désarmement n'est pas un lieu de propagande. Il n'y a pas de temps à perdre pour poursuivre des négociations réalistes sur des programmes concrets de désarmement. Pour que le Comité des dix puissances ne répète pas ses efforts stériles du passé et entreprenne des discussions qui reflètent la volonté de l'Assemblée générale, la délégation japonaise estime que cette assemblée devrait donner au comité des directives appropriées pour l'aider à atteindre l'objectif final du désarmement général et complet.

183. L'année dernière, l'Assemblée générale a exprimé à l'unanimité l'espoir que "des mesures conduisant vers l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace seront élaborées en détail et feront l'objet d'un accord dans le plus bref délai possible" [résolution 1378 (XIV)]. Ces mots sont importants en ce qu'ils indiquent l'objectif du désarmement. La délégation japonaise estime qu'une méthode réaliste et constructive consiste à exécuter d'abord les mesures de désarmement qui sont actuellement contrôlables et réalisables, et ainsi à rétablir la confiance parmi les nations, et ensuite à augmenter l'ampleur du désarmement. On soutient parfois qu'il faudrait conclure un traité portant sur tout le processus du désarmement complet avant d'établir des dispositions d'inspection. Ce n'est pas là une conception réaliste.

184. Nul n'ignore que le peuple japonais, en raison de sa propre expérience, se préoccupe vivement de la suspension des essais nucléaires. Par conséquent, le gouvernement et le peuple japonais souhaitent sincèrement la conclusion rapide d'un accord sur la suspension des essais nucléaires, ce qui préparera la voie à un désarmement général accéléré.

185. Le Japon apprécie les efforts patients des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique, qui poursuivent à Genève des négociations à la Conférence sur la cessation des essais d'armes nucléaires, et il est heureux de constater que ces puissances continuent à maintenir la suspension volontaire de ces essais. Cependant, comme cette suspension volontaire se fait sans contrôle ni inspection, la situation actuelle est incertaine et pleine de dangers. J'espère que les puissances intéressées redoubleront d'efforts pour aboutir à un accord prochain sur la suspension des essais nucléaires.

186. Pour ce qui est des mesures destinées à prévenir une plus large diffusion des armes nucléaires, l'Assemblée générale, à sa quatorzième session, a reconnu "qu'il existe maintenant le danger que le nombre des Etats possédant des armes nucléaires augmente, ce qui aggraverait la tension internationale et la difficulté de maintenir la paix mondiale et rendrait ainsi plus difficile la réalisation de l'accord sur le désarmement général" [résolution 1380 (XIV)]. Afin d'éviter pareil danger, la conclusion d'un accord sur la suspension des essais nucléaires s'impose d'urgence.

187. Je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur le fait que, bien que les essais nucléaires aient été volontairement suspendus depuis assez longtemps, la nécessité d'une solution fondamentale de cette question est plus urgente que jamais.

188. Avant d'abandonner le sujet du désarmement, je voudrais mentionner brièvement le problème de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Les activités intenses dans ce domaine en ce moment suscitent tant des espoirs que des craintes pour l'avenir de l'humanité. Je voudrais souligner la nécessité d'un accord international prochain sur l'interdiction de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires, de façon que l'humanité vive dans cet espoir et à l'abri de ces craintes. Il est également nécessaire d'arriver à une coopération internationale afin que l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique se fasse au grand jour et de façon ordonnée, pour le bien de l'humanité tout entière.

189. A ce sujet, le Traité sur l'Antarctique conclu l'an dernier entre les nations intéressées devrait constituer un précédent excellent, qui indiquerait la direction dans laquelle nos efforts devraient se poursuivre. J'espère que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, que l'Assemblée générale a créé à la quatorzième session [résolution 1472 (XIV)], commencera bientôt ses travaux pour lesquels la coopération du Japon est acquise.

190. Je voudrais dire un mot de la nécessité de renforcer davantage les activités des Nations Unies dans les domaines économique et social.

191. Les nations évoluées assignaient à leur politique économique, jusqu'à une époque récente, l'objectif du plein emploi. Elles ont fait un pas de plus. Elles s'efforcent maintenant de maintenir leur croissance économique sans inflation. D'autre part, la plupart des pays du monde sont encore loin de l'objectif du plein emploi. Ils sont aux prises avec le grave problème de nourrir, vêtir et loger des populations dont le nombre s'accroît rapidement. Tant qu'ils compteront uniquement sur la production de produits primaires, ces pays ne pourront pas échapper aux effets défavorables des fluctuations économiques dans les pays évolués et, comme cela a été le cas lors de la récession de 1957-1958, ils devront se résigner à un écart croissant entre leur niveau de vie et celui de ces pays.

192. Dans sa déclaration à la treizième session du Conseil économique et social^{4/}, le Secrétaire général a parlé de l'importance de la répartition internationale des tâches, si l'on veut réaliser des progrès dynamiques. Les pays nouvellement développés, où l'industrialisation est allée de l'avant grâce à la diversification de l'économie, commenceront à chercher des débouchés non seulement pour leurs produits primaires, mais aussi pour leurs produits semi-ouvrés et finis. La question est de savoir si, du point de vue de la répartition internationale des tâches, les pays évolués sont prêts à accueillir les produits de ces pays en voie de développement. Aujourd'hui, chez les pays hautement industrialisés, la répartition internationale des tâches s'entend nettement au bénéfice de leurs économies respectives. Mais parmi les pays ayant atteint des niveaux de développement différents, il n'est pas rare que les nations évoluées aient recours à des mesures destinées à protéger leurs industries nationales moins

^{4/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Annexes, points 2 et 4 de l'ordre du jour, document E/3394.

efficaces, sous prétexte d'empêcher l'invasion de produits étrangers à bas prix. Pour les pays en voie d'industrialisation, cela signifie que leur croissance économique est étouffée dans l'œuf. Je tiens à souligner la nécessité, de la part des pays avancés, d'adopter une large politique d'expansion de l'économie mondiale dans son ensemble, et d'accorder leur coopération concrète aux jeunes nations en voie de développement.

193. Les mesures récentes visant à l'intégration économique régionale méritent une attention spéciale, car elles reflètent une tendance à la répartition internationale des tâches dans une région donnée. Pareils accords régionaux, pour autant qu'ils restent ouverts vers l'extérieur, pourraient contribuer en fin de compte à l'expansion du commerce mondial. Cependant, la crainte subsiste que le caractère complémentaire des rapports entre les nations évoluées et les pays en voie de développement ne soit perdu de vue ou que le caractère autarcique inhérent au régionalisme ne se manifeste, surtout en temps de dépression. Je ne puis qu'espérer qu'on s'efforcera de dissiper cette crainte, afin de permettre un développement équilibré de l'économie mondiale dans son ensemble.

194. Il est fort heureux que, depuis la création du Fonds spécial des Nations Unies, on ait mieux reconnu l'importance de l'assistance technique internationale en matière de préinvestissement et que cette aide, de même que les programmes d'assistance technique des Nations Unies exécutés jusqu'à présent, contribuent de façon manifeste au développement économique des pays dont il s'agit. L'assistance à ces pays n'est pas une œuvre charitable mais présente le caractère d'une coopération entre eux et les pays évolués. En fait, on a proposé que les programmes d'assistance technique des Nations Unies soient désormais appelés programmes de coopération technique. L'assistance du Fonds spécial est organisée de telle sorte que le pays bénéficiaire ne se contente pas d'une attitude passive, mais apporte une coopération active, notamment en fournissant un fonds de contre-partie. Le succès de cette formule est encourageant. Je suis convaincu qu'à condition que les pays en voie de développement qui aspirent à des niveaux de vie plus élevés persévèrent dans leurs efforts, ils réussiront à surmonter leur pénurie de capital, leur manque de connaissances techniques et tous les autres obstacles, ce qui leur permettra de

développer leur prospérité et d'accroître leur bien-être.

195. La prospérité mondiale est une et indivisible, de même que la paix mondiale. Tel est le concept qui est à la base de la Charte des Nations Unies. C'est dans cet esprit que le Japon a coopéré de son mieux aux programmes d'assistance, tant bilatéralement que multilatéralement, pour le développement économique et social des pays dont il s'agit. Nous participons aux travaux du Groupe d'assistance pour le développement depuis qu'il a été créé en mars 1960, et nous comptons participer à l'œuvre de l'Association internationale de développement, qui doit être créée sous peu. Nous continuerons de contribuer dans toute la mesure de nos moyens à tout programme de cette nature, selon les normes fondamentales de la coopération internationale. A cette occasion, je suis heureux d'annoncer que le Gouvernement japonais est disposé à augmenter ses contributions pour l'exercice prochain tant au Fonds spécial qu'au Programme élargi d'assistance technique.

196. Puis-je ajouter, en tant que pays asiatique, que le Japon espère vivement voir augmenter encore l'assistance des Nations Unies aux pays d'Asie qui font de sérieux efforts pour développer leurs économies.

197. En raison des répercussions sérieuses qu'a, sur les plans économique et social, l'accroissement de la population, la délégation japonaise a proposé l'an dernier [797^{ème} séance] que les Nations Unies entreprennent des recherches sur les problèmes fondamentaux liés à l'utilisation plus efficace, à l'échelle mondiale, des ressources humaines, y compris le personnel technique. J'espère que l'étude envisagée sera entreprise, avec l'appui des autres Etats Membres, et que la question connexe de l'immigration sera examinée avec plus de compréhension.

198. Monsieur le Président, j'ai esquissé les vues fondamentales de la délégation japonaise en ce qui concerne les divers problèmes qui se posent aux Nations Unies. Je souhaite à l'Assemblée générale le meilleur succès sous votre présidence et je promets à cette fin l'appui sans réserve de ma délégation.

La séance est levée à 13 h 20.